Carré de Busserolle, Jacques Xavier
Bouilly

BIOGRAPHIES TOURANGELLES

BOUILLY

(JEAN-NICOLAS)

PAR

J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE

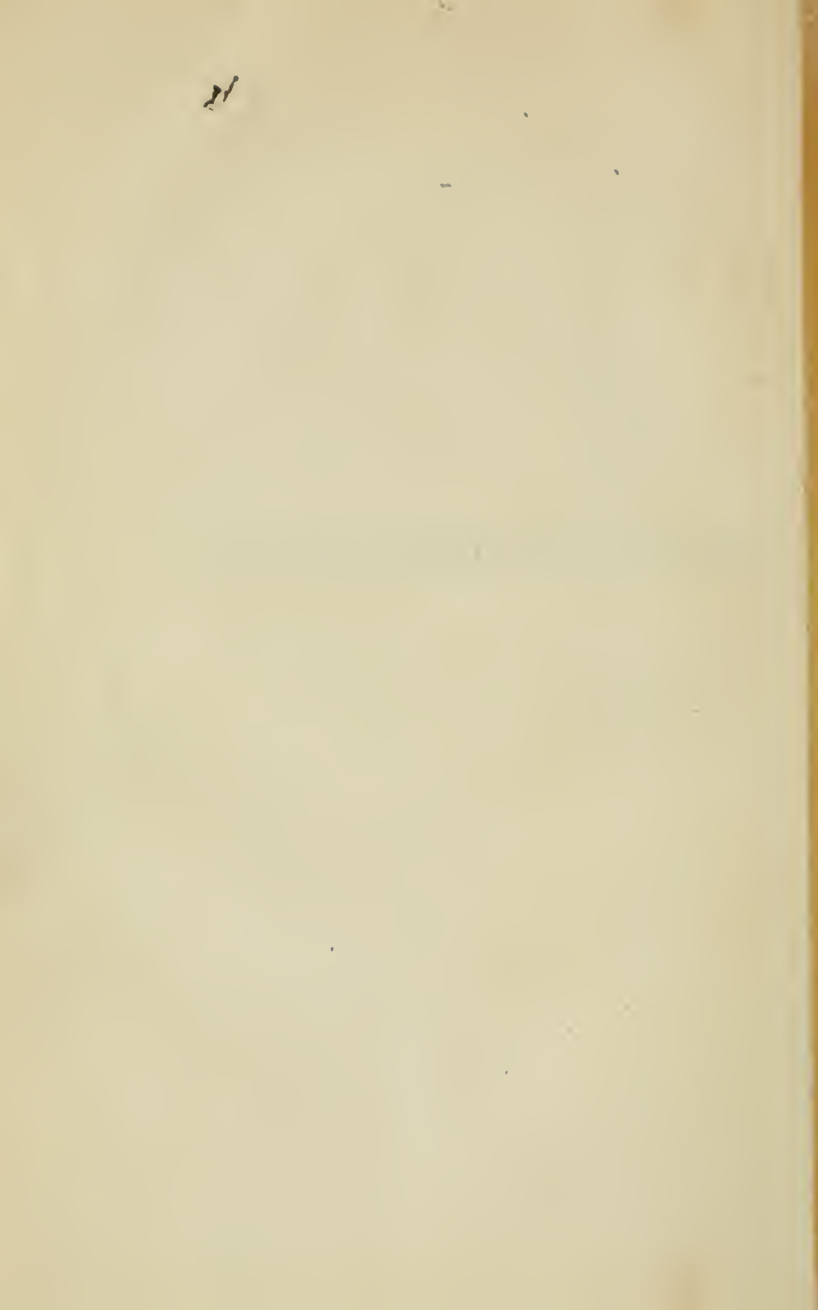
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

TOURS

RIMERIE LADEVÈZE, RUE CHAUDE, 6

1875

BIOGRAPHIES TOURANGELLES



BIOGRAPHIES TOURANGELLES

BOUILLY

(JEAN-NICOLAS)

PAR

J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE



TOURS

IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE CHAUDE, 6

1875


LIBRARY
MAR 23 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

BOUILLY

(JEAN-NICOLAS)

Bouilly s'est acquis une grande célébrité dans le monde des lettres et à ce titre il me semble mériter une biographie plus développée que celles qui lui ont été consacrées jusqu'ici. De vagues et courtes indications sur ses débuts au barreau, une note banale concernant ses services administratifs, la nomenclature plus ou moins complète de ses travaux littéraires, voilà tout ce que l'on a trouvé à dire de lui. Quant à sa vie politique, beaucoup plus mouvementée qu'on ne le croit généralement, on l'a laissée à peu près complétement dans l'ombre.

Dans ses *Récapitulations*, où il a résumé

les principaux traits de son existence, Bouilly lui-même a omis une foule de circonstances intéressantes.

Il ne se montre pas suffisamment expansif, lorsque s'occupant du régime de la Terreur en Touraine, il raconte la part qu'il prît aux événements de l'époque. Sur ce point il ne paraît pas avoir conservé un souvenir bien exact des faits, de sorte que, sous sa plume, son rôle revêt parfois une physionomie qui ne peut être sanctionnée par l'histoire.

Ainsi, il se représente comme ayant préservé la ville de Tours des fureurs de l'anarchie, et ceci a été reproduit comme une espèce de cliché par plusieurs de ses biographes. De plus, il serait resté entièrement étranger aux sanglants résultats de la Révolution dans son pays natal, et en somme, il n'aurait eu que des lauriers à cueillir.

Pas un mot, du reste, sur des fonctions terribles qu'il remplit à Tours et à la Haye-Descartes en 1793-94, et, chose étrange, alors que l'on s'est occupé si souvent de

Bouilly, il n'y a pas un seul ouvrage imprimé qui fasse mention de cette partie si dramatique de sa vie. C'est une lacune que je ne manquerai pas de combler, et tout en suivant pas à pas les succès de l'écrivain, je ferai passer sous les yeux du lecteur des documents certains, des traditions soigneusement contrôlées qui montreront l'homme politique sous son véritable jour.

I.

Jean-Nicolas Bouilly, naquit le 23 janvier 1763 à la Coudraie, charmante propriété située dans la paroisse de Joué, à deux lieues de Tours. (1)

(1) Voici le texte de l'acte de baptême, extrait des archives de la commune de Joué.

« Ce vingt quatrième de janvier 1763, a été baptisé par nous soussigné, un garçon né d'hier en légitime mariage de défunt le sieur Jean-François Bouilly, sieur de la Coudraye, et de Marie-Anne Barnabé, son épouse, auquel nous

Trois mois auparavant, son père, Jean-François Bouilly, était mort.

On ne sait rien de bien précis sur l'origine de cette famille ; cependant je serais porté à croire qu'elle était sortie de l'Ile-Bouchard ou de ses environs. Vers 1740, on la trouve établie près de Joué et ayant alors pour chef Jean Bouilly, marié à Madeleine Riverain et père de Jean-François.

La Coudraie, où elle avait fixé sa résidence, était un fief d'une certaine importance relevant de Narbonne, autre fief, plus considérable, situé dans la même paroisse.

A la page 289 du tome Ier de ses *Récapitulations*, Bouilly présente le père de sa mère comme le *premier magistrat d'une ville de*

avons donné le nom de Jean-Nicolas. A été parrain, Me Nicolas Gervaize, conseiller du roy, en la ville de Tours, cousin issu de germain du côté maternel, et marraine dame Jeanne Aubin, épouse du sieur Étienne Batard, marchand, qui ont avec nous signé. — J. A. femme BASTARD, GERVAIZE, BRULLON, curé. »

Touraine. J'ai eu la curiosité, pensant qu'il s'agissait de quelque président du présidial et bailliage de Touraine, de faire des recherches sur le personnage qui avait occupé ces hautes fonctions, et voici ce que j'ai découvert :

Il se nommait Nicolas Barnabé et était à la fois *officier au grenier à sel* de Ste-Maure et *sénéchal* de ce comté.

Son père, François Barnabé, avait rempli également la charge *d'officier au grenier à sel* de Ste-Maure, et de plus il se qualifiait de seigneur de la Rocheploquin.

C'est un grand honneur sans doute de compter parmi ses aïeux des *officiers au grenier à sel* et un sénéchal de comté ; nombre de familles, les Montmorency, par exemple, n'ont pas eu cette bonne fortune. Mais je crois que Bouilly s'est beaucoup illusionné sur l'éclat de ces *illustrations*. Informations prises, il aurait su qu'il s'agissait tout simplement de modestes offices de judicature, l'un relevant de l'État, l'autre constituant le titulaire un des serviteurs du prince de

Rohan, duc de Montbazon et comte de Ste-Maure.

Bouilly passa les années de son enfance à Tours, où il reçut les premières leçons de M. Bourguin, homme de loi et professeur de physique, que sa mère avait épousé en secondes noces. Au printemps, il se rendait à la Coudraie et s'y livrait avec ardeur à l'étude de l'histoire naturelle, faisant des collections et s'attachant surtout à connaître la classe des lépidoptères et à observer leurs alliances et leurs étranges métamorphoses.

Au milieu de ses excursions champêtres se produisit un incident enfantin qu'il n'est pas inutile de rapporter, parce qu'il eut selon lui et pour lui des conséquences morales d'une haute importance.

Un jour, dans un buisson, il découvre un nid de fauvettes. Après beaucoup d'efforts il parvient à s'en emparer; les petits étaient éclos; du même coup de filet, il prend la mère et les oisillons et il emporte le tout, comptant bien que, renfermée dans une cage, la fauvette n'en continuera pas moins de donner

des soins à sa couvée. Vain espoir ! Elle refuse la nourriture qui lui est présentée ; ses petits paraissent lui être indifférents et son unique occupation est de chercher une issue à travers les fils de fer qui forment sa prison. Enfin elle succombe, et l'enfant la trouve morte sur son nid. Avant de mourir elle avait tué ses petits en leur brisant le crâne.

Grande désolation du jeune Bouilly! A ses cris son beau-père accourt, il s'informe. L'enfant, les larmes aux yeux, lui explique ce qui s'est passé dans la volière, et alors M. Bourguin lui donne cette leçon : « Tu « vois, cher enfant, ce que produit la capti- « vité. Cette mère qui t'offre l'image de la « plus atroce barbarie m'offre à moi celle « de l'héroïsme que produit l'horreur de « l'esclavage. Privée de sa liberté, sans es- « poir qu'elle lui serait rendue, elle a voulu « préserver ses petits de l'affreux tourment « qu'elle ressentait sous ces barreaux. O « pouvoir irrésistible de l'indépendance, si « tu produis un pareil effet sur les faibles

« animaux, quelle sera donc ta puissance « sur l'être que le créateur dota de l'intel- « ligence suprême ! (1) »

Ce petit discours nous montre dans quelle direction d'idées M. Bourguin, que l'on vit plus tard, en 1793, faire partie du Conseil général d'Indre-et-Loire et manifester des opinions fort avancées, dut pousser l'enfant dont il faisait l'éducation. Et, afin que cette leçon ne fût pas perdue, il lui fit solennellement promettre de la rappeler à son souvenir dans toutes les circonstances graves de sa vie. Bouilly promit, et il déclare sérieusement que l'histoire de la fauvette eut une grande influence sur ses destinées. Aussi, dans ses Mémoires, lorsqu'il raconte quelque trait où son indépendance lui a semblé menacée ne manque-t il jamais de dire qu'il s'est écrié mentalement : « Souviens-toi de ta fauvette ! » et que grâce à cette espèce de talisman son indépendance a toujours été sauvée.

(1) *Récapitulations*, t. Ier, p. 10.

Toutes ses études se firent au collége royal de Tours qui avait été confié depuis quelques années à des prêtres de la congrégation de l'Oratoire, société qui, soit dit en passant, eut la malchance de fournir beaucoup d'adeptes à la Révolution, notamment le célèbre Fouché, ministre de la police, et Ysabeau, conventionnel, ancien curé constitutionnel de St-Martin de Tours. Il reçut constamment des répétitions de M. Bourguin, son beau-père, et fut un des élèves les plus distingués de l'établissement. Doué de beaucoup d'esprit naturel, d'une remarquable mémoire, d'une imagination vive, aimant passionément le travail, il réunissait en lui tous les éléments possibles de succès. De bonne heure ses goûts se prononcèrent pour la poésie ; il cultivait surtout le genre élégiaque et, il y réussit avec tant de bonheur qu'en rhétorique le prix de vers français lui fut décerné.

Encouragé par ce triomphe et par les félicitations dont sa famille et ses amis l'entouraient, il se mit à composer une comé-

die en un acte et en vers, sous le titre de *La Matinée à la mode*. Cette pièce, jouée sur le théâtre de Tours en 1782, fut fort applaudie. Le journal de la province en parla avec éloge, et le chevalier poëte Boufflers, ami du duc de Choiseul-Amboise, qui avait assisté à l'une des représentations, complimenta le jeune auteur à l'occasion de cet heureux début.

Dans son enivrement, assurément bien naturel à son âge, Bouilly se sentit pris d'une belle passion pour le théâtre. Il ne rêva plus que composition de comédies et de drames.

Mais son mentor, M. Bourguin, homme positif, s'empressa d'éteindre ce beau feu. Membre du barreau, il avait dès longtemps formé le projet de faire suivre au jeune homme la même carrière que lui. Avec la docilité qui distinguait son élève, il n'eut pas de peine à le faire renoncer à cette fantaisie juvénile de travailler uniquement pour la scène et il le détermina à commencer son droit.

Bouilly avait alors vingt ans.

Après avoir étudié pendant quelque temps chez un des procureurs au bailliage de Tours, il alla faire son droit à Orléans, puis il fut reçu avocat au parlement de Paris, ayant pour présentateur, lorsqu'on lui fit prêter le serment professionnel, l'avocat Tronson du Coudray, qui plus tard défendit si courageusement Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire.

Le transfèrement du parlement à Troyes vint tout à coup apporter un changement complet dans ses projets d'avenir. Comme bien d'autres jeunes légistes, il ne voulut point suivre le parlement à sa nouvelle résidence. Renonçant au barreau, il revint à ses travaux dramatiques et s'en alla sur les bords de la Loire, où il écrivit un drame lyrique en trois actes, intitulé *Pierre-le-Grand.*

En juillet 1789, cette pièce fut lue à l'Assemblée générale des sociétaires du Théâtre-Italien et acceptée à l'unanimité. Le célèbre Grétry composa la musique, et la

première représentation eut lieu le 13 janvier 1790. La réussite fut complète, et dè ce moment Bouilly voulut consacrer tou son talent au théâtre.

Bien qu'un jour on l'ait entendu faire ui grand mérite à un de ses amis, le compositeur Méhul, de ne jamais avoir flatté le: grands et recherché leurs bonnes grâces il n'en est pas moins vrai que lui-même, sou ce rapport, ne prêcha pas toujours d'exemple. On le vit, en effet, tout en protestan de ses principes égalitaires et de son inaltérable volonté de conserver sa chère indépendance, s'attacher constamment à solliciter, des têtes couronnées, non pas de: honneurs ou des emplois, il ne leur en demanda jamais, mais la haute faveur de leui approbation. Blâmant les courtisans, le: regardant de bien haut, hélas! il le fut lui-même en mainte occasion. Homme d'esprit il maniait la flatterie avec beaucoup d'adresse et le trait manquait rarement le but, quelque haut qu'il fût placé.

/ Ce que l'on pourrait appeler ses premières

armes, dans ses relations avec les personnes royales et leur entourage, datent de la pièce de *Pierre-le-Grand*, où il avait glissé quelques allusions flatteuses sur les mérites du ministre Necker, qui jouissait alors d'une grande popularité.

Le haut personnage se montra très-sensible à cette louange. Sa satisfaction et celle de sa famille se manifestèrent par de chaleureux remercîments et une foule de délicates attentions, qui ne devaient pas trouver Bouilly insensible. L'auteur de *Pierre-le-Grand*, choyé, fêté, fut admis non-seulement dans les salons du ministre, mais aussi dans ceux de la célèbre baronne Mme de Staël, qui réunissait autour d'elle tout ce que la politique et la littérature comptaient alors d'illustrations.

Jetant un grain d'encens à Necker, il n'avait pu, dans sa pièce, oublier le chef de l'Etat : c'eût été de mauvais goût et Bouilly n'était pas capable d'une pareille faute. Pour le ministre il avait usé de mots finement transparents ; pour Louis XVI, dans le cou-

plet final, l'éloge fut tout à fait direct ; la fumée de l'encens se dégageait sans voiles, comme étant l'expression franche des sentiments d'un sujet dévoué qui laisse libre cours aux élans de son cœur. Voici le couplet. La poésie n'offre peut-être pas la forme élevée et le feu qui caractérisent la manière de Pindare, mais, il ne faut pas l'oublier, l'auteur en était encore à ses débuts. D'ailleurs la belle musique de Grétry suppléait largement à la pâleur des vers :

Si par ses travaux assidus
Pierre fit fleurir son empire,
Louis, par ses grandes vertus,
Force tous les Français à dire:
Béni soit à jamais
Notre prince, dont la tendresse
S'occupe sans cesse
Du bonheur de ses sujets.

Si l'on veut bien se rappeler combien déjà à cette époque la royauté, loin d'être habituée à la louange, était dénigrée, bafouée, mena-

cée même, on comprendra quelle agréable sensation le couplet fit à la cour.

La reine Marie-Antoinette voulut assister à l'une des représentations de *Pierre-le-grand* et Bouilly nous apprend que « les voû-« tes du théâtre, lorsqu'elle entra dans la « salle, retentirent des cris mille fois repétés : « Vive la Reine! vive la plus belle et la meil-« leure des femmes ! Tout pour elle et pour « la France ! tout pour elle, à la vie, à la « mort ! »

Et il ajoute : « le *couplet final*, chanté pour « le salut et la conservation du roi, fut répé-« té en chœur par tous les spectateurs, les « mains tendues vers la reine qui, debout et « d'une expression qu'on ne pouvait compa-« rer qu'au charme répandu sur toute sa « personne, saluait à droite et à gauche, « désignant par un geste parlant qu'elle por-« tait dans son cœur tous les français dont « elle était environnée. »

A la fin de la soirée, l'auteur fut cordialement complimenté par la Reine, et, le lendemain, il reçut un cadeau royal : une taba-

tière d'or ornée des portraits de Marie-Antoinette et de Louis XVI.

De plus on lui fit savoir qu'il serait le bienvenu à la cour.

Grétry avait une fille charmante, filleule de la Reine, et dont Bouilly s'était épris. On avait parlé d'un mariage, mais l'illustre compositeur croyait devoir, avant de donner son consentement à cette union, solliciter l'approbation de Marie-Antoinette et lui présenter le fiancé.

Conduit à Trianon, Bouilly fut affectueusement accueilli : « Du moment que vous épousez ma filleule, vous m'appartenez, lui dit la Reine ; vous resterez près de moi en qualité de secrétaire de mes commandements. »

— Je vous appartiens déjà comme français, répondit Bouilly. Qui ne serait heureux de vous avoir pour souveraine ! mais...

Et songeant à *sa chère indépendance, à sa fauvette,* il refusa la faveur qui lui était offerte, en fournissant une foule de raisons dont la meilleure était que les occupations

de secrétaire des commandements lui prendraient sans doute beaucoup de temps et l'empêcheraient de se livrer comme il le désirait à ses compositions dramatiques.

La Reine n'insista pas.

Pendant cette entrevue le Dauphin fut introduit « Je crus, dit Bouilly, que c'était « un ange qui descendait du ciel pour ve- « nir prendre les ordres de *Marie*. Oh ! « quelle ravissante figure, quel son de voix « pénétrant ! quel présage d'un prince di- « gne de l'amour des Français ; ses caresses « à sa mère, ce sourire d'innocence et de « béatitude répandu sur ses traits, cette « grâce naturelle dans ses moindres mouve- « ments, et surtout cet abandon d'un jeune « cœur qui croit être aimé de tous ceux « qu'il aime, cette confiance irrésistible « d'un enfant royal ne voyant autour de lui « que des heureux à faire, tout m'inspira « pour le jeune dauphin ce tendre respect, « cette attraction du cœur, cette admiration « que je ne pouvais modérer. »

Comme on le voit, l'émotion de Bouilly

touchait à l'enthousiasme. Le plus fervent royaliste n'eut pas traduit les mouvements de son âme avec une sensibilité plus éloquente.

Ces tendres sentiments pour le jeune prince lui inspirèrent le sujet d'une pièce de théâtre : *la Jeunesse de Henri IV*.

Les bords de la Loire, où il avait composé *Pierre-le-Grand*, furent encore le lieu qu'il choisit pour écrire son nouvel ouvrage.

Sa promenade la plus fréquente pendant cette courte résidence en Touraine était l'Ile-aux-Bœufs, à trois kilomètres environ au-dessous du pont de Tours. Cette fraîche solitude, ombragée par les oseraies et les peupliers, plaisait à son imagination et l'inspirait. Il passait là des journées entières, travaillant avec ardeur à sa pièce, qu'il comptait présenter à Grétry, dont la collaboration musicale lui était assurée. Le soir, il paraissait dans les salons des notabilités de Tours, chez l'intendant M. d'Aine, entre autres, où il était très-entouré et fêté : il comptait déjà parmi les célébrités du jour.

Lorsque sa pièce fut terminée, il retourna à Paris et la soumit à Grétry, qui la trouva parfaite. Elle devait être représentée sur le théâtre Italien, au printemps de 1791, mais, comme le dit l'auteur, les événements révolutionnaires empêchèrent cette représentation « et le privèrent d'une seconde couronne dramatique à laquelle il attachait une grande importance comme fiancé de la filleule de la reine. »

Sur ces entrefaites un coup terrible vint le frapper. Sa fiancée, Antoinette Grétry, mourut, enlevée par une maladie de poitrine.

Bouilly décrit en termes touchants, dans ses Mémoires, les dernières luttes de cette malheureuse jeune fille contre le mal qui la consumait. Ces pages, où se révèle toute la sensibilité et le talent de l'écrivain et dans lesquelles éclate une douleur poignante, sont des plus belles qu'il ait tracées. C'est un drame affreux qui provoque des larmes brûlantes et déchire le cœur.

Cette perte cruelle éloigna pendant quelque temps Bouilly du théâtre. Lorsqu'il y

revint ce fut pour faire jouer une petite pièce en un acte et en prose : *Jean-Jacques Rousseau à ses derniers moments*, œuvre médiocre, mais qui cependant eut une certaine vogue, grâce au sujet, qui répondait aux idées du jour.

A la suite de ce succès de circonstance il quitta la capitale et se rendit à Tours, où nous le suivrons pour retracer le rôle politique qu'il y joua.

Élevé par son beau-père dans des idées de libéralisme exagéré, Bouilly se lança impétueusement dans cette direction, si séduisante pour la bouillante jeunesse. Dès le temps de sa réception comme avocat au parlement de Paris, il s'était lié avec quelques jeunes têtes exaltées faisant partie du Tiers-état, et parmi ses amis il compta l'avocat Barnave, dont la fougue et le talent l'avaient charmé.

Barnave alliait, je ne sais comment, une sorte de dévouement à la famille royale avec des opinions politiques qu'aujourd'hui on appellerait radicales. L'histoire cite de lui un trait qui n'est pas en sa faveur.

Un jour, répondant à Lally-Tolendal qui demandait, au nom de la famille de M. Berthier, intendant de Paris, arrêté à Compiègne, que l'Assemblée nationale envoyât une députation dans cette ville pour empêcher un crime, comme celui qui avait été commis sur la personne de Foulon, Barnave laissa échapper cette exclamation féroce : « Le « sang qui coule est-il donc si pur qu'on ne « puisse en répandre quelques gouttes !... »

Grâce sans doute à ses liaisons avec Barnave, Bouilly eut la faveur d'être admis aux réunions particulières de quelques députés. Assidu à ces conférences politiques, il acheva de s'inoculer un esprit ardent d'opposition en entendant Mirabeau, Mounier, Siéyès, Rabaut-St-Étienne, La Fayette, Dupont de Nemours et autres développer leurs brûlantes théories. Jeune alors, imprudent comme on peut l'être à son âge, il ne prévoyait pas les conséquences désastreuses que devaient fatalement causer les secousses violentes données sans cesse et avec une sorte de fureur au pouvoir suprême. Le mi-

rage trompeur de fausses doctrines lui empêchait, comme à ses coreligionnaires, d'apercevoir derrière lui le flot des passions populaires montant rapidement, prêt à engloutir tout ce qui s'opposerait à son passage et ceux-là mêmes qui l'avaient soulevé et excité.

La lumière se fit seulement pour lui lorsqu'il vit rouler sur l'échafaud la tête de son ami Barnave qui, après avoir été un des plus fougueux propagateurs de la liberté, un des défenseurs les plus ardents de ce que l'on appelait alors la cause du peuple, succombait victime des excès, de l'épouvantable licence que cette même liberté avait enfantés. Mais il était trop tard quand l'affreuse vérité lui apparut. Le torrent avait débordé de toutes parts et Bouilly, comme tant d'autres qui n'avaient voulu être que des libéraux modérés, se trouva lancé dans une voie effroyable où l'on ne marchait que sur des cadavres et dans le sang.

En 1793, il remplissait à Tours les fonctions de juge au tribunal du district et était

en même temps un des administrateurs de la même circonscription. Son beau-père, Bourguin, membre fort actif de l'administration départementale, avait été dénoncé comme fédéraliste et jeté en prison, s'attendant chaque jour à être traduit devant quelque commission militaire et conduit à l'échafaud.

Bouilly, plus heureux, et aussi manœuvrant plus habilement au milieu de la tempête, avait pu jusque-là éviter les écueils.

Son adhésion au régime révolutionnaire avait été formelle et maintes fois renouvelée, comme cela avait lieu pour tous les fonctionnaires. Il avait en outre donné publiquement un gage éclatant de son *civisme* : un jour, dans une séance de la Société populaire de Tours, affiliée à celle des Jacobins de Paris, il déposa sur le bureau, comme une sorte de sacrifice offert à la Révolution, la boîte d'or, ornée des portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qu'il tenait de la générosité reconnaissante de la Reine pour avoir célébré les vertus du roi dans le cou-

plet final de *Pierre-le-Grand*. Il voulait prouver ainsi à la démagogie sa rupture complète avec tout souvenir de la royauté.

Plus tard, il soutient et propage les doctrines de la Révolution par de fréquents discours prononcés dans les réunions de la Société populaire.

On le voit ensuite signer une adresse des autorités d'Indre-et-Loire à la Convention nationale, adresse où il est dit; « Appelez « tous les citoyens à un nouveau serment, « ou plutôt, puisque la sainteté des ser- « ments a été tant de fois violée, appelez- « les à déclarer sur leur honneur et sur « leur tête, leur résolution de maintenir la « liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibili- « té de la République, *d'exécrer les rois et « la royauté*, de punir de mort tout con- « spirateur qui voudrait rétablir un pouvoir « aboli par la loi. »

Dans le même temps, il prend part à la fête de l'Unité et de l'indivisibilité de la République, célébrée à Tours, et dans laquelle, après avoir promené par les rues de

la ville un char portant la Déesse de la liberté, représentée par une femme, on doit solennellement brûler sur la place publique une énorme quantité de titres féodaux, une couronne royale, un sceptre, des portraits des rois de France et des recueils d'armoiries.

Lorsque le cortége est arrivé sur la place de Justice, où le bûcher a été préparé, Bouilly monte sur le char, et placé aux pieds de la Déesse, il prononce, dit un écrit du temps, *un discours bref et énergique.*

« Il dévoue *à l'exécration les rois et la* « *royauté*, la féodalité barbare, l'aristocra- « tie et les préjugés, et précipitant sur le « bûcher les restes de ces divers genres de « tyrannie, il vote la destruction de quicon- « que oserait tenter de devenir le domina- « teur et l'oppresseur de ses concitoyens. »

A la suite de cette fougueuse harangue, et tandis que les flammes dévorent les papiers et parchemins féodaux, Bouilly se mêle aux danses que le peuple et les autorités exécutent autour du bûcher.

Spectacle original ! Tableau aussi étrange que digne de compassion ! Voyez-vous d'ici cette foule de graves fonctionnaires, en costume officiel : membres du conseil général d'Indre-et-Loire, administrateurs du district, magistrats, officiers municipaux, notables, chefs des principales administrations, se livrant sur la place publique

Au tumulte charmant des jeux de Terpsichore.

Tous, les mains dans les mains, dansent une ronde animée, étourdissante, tandis que le peuple, avec lequel ils se trouvent confondus, marque la mesure en chantant la *Carmagnole*.

Un représentant du peuple, Jean Guimberteau, en grande tenue, prend part aux exercices chorégraphiques et anime de la voix et du geste les mouvements cadencés de cette sauterie révolutionnaire.

Le récit d'une si belle fête méritait bien d'être transmis à la postérité pour faire son admiration. Aussi fut-il consigné dans une pièce qui se trouve dans les archives

de la commune de Tours et publié dans le journal-affiche de l'époque.

Peu de temps après, Bouilly fut nommé accusateur près le tribunal civil et criminel d'Indre-et-Loire, en remplacement de Jacques Foucher, père, et c'est de ce temps que date sa liaison avec le représentant du peuple, Jean Guimberteau, député de la Charente.

Guimberteau avait fait ses preuves comme révolutionnaire, en votant la mort de Louis XVI et toutes les lois draconnienes qui suivirent cet épouvantable événement.

Il venait d'être chargé par la Convention de se rendre dans les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher pour s'y occuper de la réquisition des chevaux, qui manquaient dans les armées et il devait, en même temps, s'immiscer, autant que les circonstances l'exigeraient, dans tout ce qui pourrait intéresser l'administration des deux départements. A cet effet on lui avait donné les pouvoirs les plus absolus.

Un jour il manda Bouilly à son bureau

et eut avec lui une singulière entrevue que celui-ci raconte longuement dans ses *Récapitulations*. Le fait est vraiment curieux.

Guimberteau reçut le visiteur avec l'*arrogance* qu'il lui était habituelle (cette expression est de Bouilly). Pour toute salutation il le traita de *vil suppôt* des ennemis de l'État et le menaça de le faire fusiller.

Bouilly répondit par un éclat de rire, le défiant de faire exécuter sa menace et ajoutant que lui-même n'avait qu'un signe à faire pour rassembler 3 ou 400 gardes nationaux qui viendraient le défendre. «Crois-« moi, dit-il, quitte ce masque pénible qui « sied mal à ta figure, où je crois démêler « quelques traces d'homme de bien ; nous « sommes seuls, personne ne peut nous en-« tendre, parlons à demi-voix et laisse-moi « te sauver toi-même d'une mort inévitable « si tu étais assez insensé pour attenter à « mes jours. »

Et il lui raconta que, pendant une nuit, dix habitants de Tours appartenant aux plus notables familles et entourés d'une grande

popularité, s'étaient réunis dans l'île Simon, près Tours, et avaient fait le serment de s'emparer des fonctions principales pour empêcher qu'elles ne fussent occupées par les terroristes. Ils s'étaient engagés à se dévouer en tout et partout pour l'intérêt et le salut de leurs concitoyens.

« Je fais partie de ces fédérés, ajouta « Bouilly ; tu nous trouveras toujours dis- « posés à faire le sacrifice de nos fortunes, de « notre existence pour le maintien de l'ordre « public. Mais si tu *nous commandes des « meurtres, si tu as promis de faire couler le « sang dans nos murs*, crois-moi, fuis au plus « vite ; car à l'instant même tu paierais de « ta tête l'affreuse mission dont tu serais « chargé. C'est à toi à te décider sur le rôle « que tu veux jouer parmi nous. »

Guimberteau répondit : « Ce rôle sera celui de votre admirateur et de votre ami. Le règne de la Terreur me pèse autant qu'à vous. Le *masque* dont je suis forcé de me servir me brûle souvent le visage, mais il est indispensable à mon salut... Ne trahissez pas

mon secret, il est devenu le vôtre et je ne peux résister à presser sur mon cœur un véritable ami de l'humanité. »

« A ces mots, écrit Bouilly, Guimberteau me tend les bras : je m'y précipite, et nos larmes se confondent... (1)

Que de réflexions à faire sur ce tableau bizarre, sur les aveux plus étranges encore du proconsul Guimberteau ! Mais je ne m'y arrêterai point pour le moment ; je préfère laisser la parole aux événements ; mieux que tout ce que je pourrais dire ils éclaireront le lecteur sur le caractère singulier de la scène qui précède, aussi bien que sur les enseignements qu'on doit en tirer.

La protection du proconsul eut pour premier effet de rendre un éminent service à son nouvel ami, en lui permettant de soustraire aux persécutions et aux menaces d'un nommé Héron la famille Mercier, qui s'était récemment établie dans une propriété appelée la Plaine, commune de Fondettes.

(1) *Mes récapitulations*, t. 2, p. 75

Héron était un personnage justement redouté. Après avoir joué un rôle fort actif dans les massacres de septembre il était devenu l'agent, ou plutôt, comme le dit Jérôme Sénard dans ses *Mémoires*, le loup-cervier du Comité de sûreté générale.

Il avait connu à Paris, avant 1789, la famille Mercier, dont le chef, échevin de cette ville, et possédant une grande richesse; avait été anobli à l'occasion du sacre de Louis XVI.

Devenue veuve, Mme Mercier fut recherchée en mariage par Héron qui, poliment éconduit, chercha alors à se venger de son insuccès par des dénonciations qui devaient, dans la pensée de ce sans-culotte, envoyer à l'échafaud la femme dont il avait vainement convoité la main... et surtout la fortune.

Guimberteau, sur la recommandation chaleureuse de Bouilly, prit en main, vis-à-vis du Comité de sûreté générale, la défense de Mme Mercier et de sa famille et parvint

à les préserver d'une arrestation, qui était imminente.

Une grande intimité s'établit à partir de ce moment entre cette famille et Bouilly qui, peu de temps après, épousa Mlle Eugénie Révei, nièce de Mme Mercier.

Qui le croirait ! Au milieu de ses occupations administratives et de la tourmente révolutionnaire, il sut trouver, vers le mois d'avril 1793, assez de quiétude d'esprit pour écrire une pièce de théâtre *Léonore, ou l'Amour conjugal*, dont le sujet lui était fourni par un trait d'héroïsme et de dévouement d'une dame de Touraine. Il l'écrivit à la Plaine et la lut à la famille Mercier et à quelques amis de Tours sur lesquels, il nous l'apprend lui-même, « elle produisit un effet très-remarquable. »

Mais elle resta en portefeuille jusqu'à l'an VII, époque à laquelle elle fut représentée à Paris avec un certain succès. La musique était de Gaveaux.

Bouilly venait d'achever son œuvre dramatique, lorsque le Conseil général du dé-

partement le chargea d'une mission à Loches.

La nouvelle des dernières victoires des Vendéens et de leur entrée dans le département avait jeté la panique dans cette ville. L'administration, fort alarmée, s'était hâtée de diriger ses archives sur un point moins menacé, et les royalistes de la contrée, profitant de ce moment d'émotion, mettaient tout en œuvre pour que l'on relâchât les *suspects* détenus dans le château de Loches et parmi lesquels il y avait un grand nombre de prêtres. Quelques-uns parlaient d'abattre les arbres de la liberté.

Envoyé pour rétablir l'ordre et ranimer le courage des patriotes, Bouilly rendit compte de ses actes au conseil général dans une lettre datée du 16 juin et qui se terminait ainsi :

« ... Après avoir rassuré les citoyens sur « leurs craintes, leur avoir détaillé les gran- « des et vigoureuses mesures que vous aviez « prises, je les ai ralliés autour de la co- « lonne de la liberté. La séance (une séance

« de la société populaire) fut des plus impor-
« tantes et j'ose dire des plus salutaires.
« Chacun a repris son caractère et sa place,
« La force civique s'est ranimée et l'aristo-
« cratie a baissé de nouveau sa tête altière
« et sanguinaire. Grande joie d'être débar-
« rassé des prêtres détenus à la forteresse et
« qui vont être transférés plus loin !

« BOUILLY. »

Par l'organe des membres de son comité de correspondance, de Vaulivert et P. L. Ath. Veau Delaunay, le Conseil répond à cette lettre. Il ne paraît pas ajouter une foi entière aux résultats qui lui sont signalés. Il interpelle les Lochois assez vivement, leur reprochant avec amertume d'avoir eu la pensée de proposer *l'élargissement* des gens suspects et d'abattre l'arbre de la liberté « autour duquel ils se sont réu-
« nis tant de fois avec tant d'enthou-
« siasme. »

Puis s'adressant à Bouilly : « Dites leur, continue-t-il, que les administrateurs se

« disposent à marcher à la tête des colonnes « pour aller repousser les rebelles ; dites-« leur qu'ils mourront pour la défense de « la liberté, *qu'ils y sont tous décidés* : « dites-leur qu'ils n'épargneront aucun « lâche, aucun royaliste quel qu'il soit et « qu'ils sauront distinguer parmi les admi-« nistrés ceux qui auront conservé leur « énergie et leur caractère républicain. »

Il est bon peut-être de rassurer immédiatement le lecteur sur le sort des braves administrateurs qui, dans un langage si belliqueux, annonçaient qu'ils allaient courir à une mort héroïque : ils ne se mirent point à la tête des colonnes pour repousser les rebelles, aucun d'eux ne mourut pour la cause de la liberté *bien qu'ils y fussent fermement décidés* ; enfin, tous traversèrent fort heureusement la révolution dont ils célébrèrent la chute avec enthousiasme.

Bouilly fit tous ses efforts pour se mettre à la hauteur de l'élan patriotique du conseil général. Il prêcha de son mieux les fonctionnaires du district ainsi que les membres de

la Société populaire et, le 18 juin, il adressa à l'administration du département la lettre suivante que l'on est fort étonné de trouver sous la plume du doux auteur des *Contes à ma fille* :

« J'espère remplir la tâche que vous m'a-« vez imposée ; j'ai fait moi-même la procla-« mation solennelle de vos arrêtés, j'ai fait « entendre le cri de la loi.... Déjà la con-« fiance renaît, chacun a repris son poste « et tout est en garde.

« Les premiers articles de notre constitu-« tion et le discours de Hérault de Séchelles, « que j'ai lus pendant deux séances, ont « produit tout l'effet que j'en attendais ; tout « le monde a senti comme moi que ce grand « acte social allait être un point de rallie-« ment, une colonne inébranlable, aux pieds « de laquelle viendraient se briser *les rosai-« res du fanatisme* et s'éteindre les torches « de la discorde.

« *J'ai prononcé en votre nom la peine de « mort* contre toute personne qui, par un « acte quelconque, paraîtrait favoriser l'in-

« vasion des brigands, qui porterait ou pré-
« parerait des cocardes blanches, qui refuse-
« rait en un mot la monnaie créée par la na-
« tion, où n'est pas l'effigie du ci-devant Roi.

« *J'ai sommé tous les fonctionnaires pu-*
« *blics de vous faire conduire pieds et mains*
« *liés ceux qui contreviendraient à ces gran-*
« *des mesures, et j'ai juré que, vingt-quatre*
« *heures après, leurs têtes seraient renvoyées*
« *pour servir de leçon aux traîtres qui ten-*
« *teraient de les imiter.*

« Tout cela *a été accueilli avec transport* ;
« la surveillance s'est ranimée, les protes-
« tations de vivre libre ou de mourir ont été
« répétées, et j'espère m'en retourner au-
« près de vous avec la plus douce récom-
« pense que puissent me procurer mes tra-
« vaux, je veux dire l'union et la concorde
« de la ville de Loches.

« La translation des prêtres et de tous les
« détenus pour cause d'émigration a pro-
« duit aussi le meilleur effet ; tous les ci-
« toyens s'y sont prêtés avec zèle.

« Il n'est arrivé aucun accident, et je puis

« même dire que, dans cette circonstance,
« l'humanité a marché d'un pas égal avec le
« patriotisme.

« Il faut absolument que ceux qui tien-
« nent en ce moment les rênes de l'adminis-
« tration prennent une attitude forte et
« prononcée, fassent lever tous les citoyens
« en masse pour frapper un coup unanime
« et bien ordonné ; pour cela il serait né-
« cessaire que la commission centrale en-
« voyât plusieurs de ses membres dans les
« districts et les cantons du département,
« qui là déployassent leur grand caractère, et
« fissent remuer à la fois tous les ressorts
« de l'autorité et du patriotisme. » (1)

Lorsque Bouilly, après avoir rétabli l'ordre à Loches revint à Tours, une autre mission bien autrement grave, une mission terrible lui fut donnée par Guimberteau ; elle se rattache à un drame judiciaire que je vais raconter.

(1) *Bulletin d'Indre-et-Loire* n° 6, 19 juin 1793.

II.

A l'époque de la Terreur, les habitants de Cussay, petite commune du canton de Lahaye-Descartes, étaient notés près de l'administration départementale comme des contre-révolutionnaires toujours prêts à donner la main à l'insurrection de la Vendée.

Depuis 1791, on avait fait tout ce qui était possible pour les détacher de leurs idées religieuses et politiques, mais la propagande la plus active n'avait pu réussir à les convaincre, et un jour ils maltraitèrent, assez rudement pour les empêcher d'y revenir, des démagogues de Preuilly qui s'étaient donné la peine de se déranger pour leur prêcher les doctrines du jacobinisme.

En vain, l'autorité leur avait enjoint de fermer leur église ; ils persistèrent à y aller prier et ne prêtèrent aucune attention aux injonctions qui leur étaient faites d'abattre les croix qui se trouvaient dans la paroisse.

Il y avait alors à Lahaye-Descartes une Société populaire ayant pour but d'exciter et d'entretenir l'esprit révolutionnaire comme aussi de surveiller la conduite de de ceux que l'on appelait *suspects*.

Quelques-uns de ses membres, des jeunes gens, irrités de la résistance soi-disant anti-patriotique des habitants de Cussay projetèrent une expédition dont le but était de détruire, en employant la force si on tentait de s'opposer à leur dessein, tous les signes religieux existant dans l'église et sur le territoire de la commune.

Ils étaient dix, et parmi eux les documents de l'époque citent le nommé Lalette. Tout en étant membres de la Société populaire ils appartenaient à une sorte de milice volontaire et s'intitulaient les *Défenseurs de la liberté*, titre bien trouvé pour des gens qui se proposaient d'opprimer leurs concitoyens. Ils se coiffaient d'un bonnet rouge flanqué d'une énorme cocarde et étaient armés les uns de piques, les autres de. fusils.

Dans la matinée du 31 janvier 1794, ces

jeunes gens arrivèrent à Cussay. Ils ne rencontrèrent personne, si ce n'est quelques enfants qui les regardaient avec le plus vif étonnement. Tous les habitants étaient alors dans les champs, où ils se livraient à leurs travaux habituels. La petite troupe put donc pénétrer dans l'église sans être inquiétée et là elle détruisit toutes les croix, tableaux et autres objets de piété qui s'offrirent à sa vue.

A la suite de ce facile exploit, elle se dirigeait vers le cimetière, lorsque le vicaire de Cussay, Antoine Ansault, vint à sa rencontre.

C'était un prêtre constitutionnel. La Révolution l'avait trouvé vicaire dans cette commune et il avait pu conserver sa place en consentant à prêter le serment civique. Depuis lors, on l'avait laissé parfaitement tranquille dans cette position, une véritable sinécure, car les paysans refusaient absolument le ministère des ecclésiastiques assermentés.

L'abbé Ansault, pour assurer davantage

sa sécurité, avait jugé à propos d'affirmer son esprit de patriote en se faisant recevoir membre de la Société populaire de Lahaye, ce qui lui avait permis d'obtenir un *certificat de civisme*, sans lequel il eût encouru la déportation ou au moins la réclusion.

En voyant arriver ses jeunes confrères de la Société populaire et en apprenant le but de leur expédition, il fut consterné. Ses croyances religieuses, ses sentiments de vénération pour les choses saintes, auxquelles il avait voué sa vie par son serment de prêtrise, lui donnèrent le courage de s'opposer énergiquement au dessein de ces nouveaux iconoclastes ; mais on l'entoura, et il fut entraîné dans le cimetière avec l'intention de le contraindre à abattre lui-même la grande croix. D'après une pièce que j'ai sous les yeux, il aurait *obéi à cette injonction* ; mais, je dois le dire, ce document n'est pas d'accord avec une tradition du pays, d'après laquelle l'abbé Ansault se serait résolûment refusé au sacrilége qu'on exigeait de lui.

Quoi qu'il en soit, la grande croix fut ren-

versée, et les jeunes gens continuaient leur œuvre abominable en saccagant les petites croix placées sur les tombes, quand une vingtaine de paysans, armés de fourches et de fusils apparurent à la porte du cimetière.

Dans le même moment, d'autres habitants couraient au clocher et sonnaient le tocsin.

En un clin-d'œil plus de deux cents personnes furent réunies.

Pris de peur à la vue de ce rassemblement menaçant, les *Défenseurs de la liberté* pressent l'abbé Ansault de s'avancer vers les paysans pour les sommer, au nom de la loi, de mettre bas les armes et de se disperser. Ils poussent devant eux le malheureux prêtre; mais les premiers mots que celui-ci prononce soulèvent de violentes clameurs. Les paysans l'écartent; ils se précipitent dans le cimetière et courent sus aux démagogues, qui, sans chercher à se défendre, s'enfuient de tous côtés, comme des lièvres, franchissent les murs et gagnent la campagne.

La bande est vivement poursuivie. A une certaine distance du cimetière, un des jeu-

nes révolutionnaires, nommé Lalette, s'arrête et fait face aux assaillants, dans une attitude de défi. Un coup de feu se fait entendre; Lalette, atteint par une chevrotine, est blessé légèrement près de l'œil; il se sauve et rejoint ses camarades qui fuient à toutes jambes sur la route de Civray-sur-Esvres.

Quelques paysans continuent encore la poursuite jusqu'aux environs du château d'Aleth, mais les fuyards finissent par leur échapper en se jetant dans les bois épais dont cette contrée est couverte.

Le coup de fusil avait été tiré par René Guérin, laboureur et huilier.

Guérin demeurait à l'Arlandière, village éloigné de 500 mètres environ du bourg de Cussay. Il avait alors une cinquantaine d'années.

De mœurs irréprochables, type de la droiture et de l'honnêteté, obligeant, dévoué envers tous, il était entouré de la considération et de l'amitié de ses concitoyens. Sincèrement religieux, il avait vu avec au-

tant de douleur que d'indignation les mesures décrétées par le gouvernement contre l'exercice du culte catholique, et il avait été un des premiers à prendre les armes à la nouvelle des profanations commises dans l'église et le cimetière de sa paroisse.

Originaire de Ligueil, il avait pendant plusieurs années occupé le modeste emploi de garçon meunier au moulin de Demaine. Dans un moment où les affaires de son maître l'appelaient fréquemment à Cussay il fit la connaissance d'Anne Louzillière, veuve Mamour, exerçant la profession d'huilière, et peu de temps après il l'épousa.

La veuve Mamour avait eu de son premier mariage un fils qui, à l'époque où se passaient les événements que je raconte, était âgé de douze ans environ. Ce fils existait encore en 1865, à Noizay, près de Ligueil et je tiens de lui, par le bienveillant intermédiaire d'un habitant de ces contrées, quelques détails curieux qui figurent dans mon récit.

Après la triste scène du cimetière, Réné

Guérin était rentré dans sa demeure, où plusieurs de ses amis, prévoyant les conséquences que pourrait avoir pour lui le coup de feu tiré sur un révolutionnaire, accoururent pour le presser de se mettre à l'abri des poursuites qui seraient certainement exercées par le procureur de la commune de la Haye.

— « Le coup de feu est parti de ta main, nous le savons, lui dirent-ils, et nous sommes gens à souffrir la mort plutôt que de te trahir ; mais un autre pourrait être moins discret, et te désigner à la vengeance de la Société populaire de Lahaye. Fuis au plus vite, à l'instant même ; demain il serait trop tard ! Si tu manques d'argent, nous en avons, nous venons te l'offrir. »

En disant cela, ces amis dévoués déposèrent sur la table ce que chacun avait pu réunir de numéraire, le fruit de leurs épargnes ; le tout formait une somme assez élevée.

René Guérin était touché jusqu'aux larmes de cette manifestation de l'amitié.

— Merci, dit-il, en serrant avec émotion la main de ces braves gens ; je vais suivre votre conseil, mais je ne m'éloignerai pas beaucoup d'ici, et dès lors l'argent que vous m'offrez si généreusement me serait inutile. J'avais d'abord songé à gagner la Vendée, où l'un de mes parents sert dans les armées royales. Mais, continua-t-il en désignant sa femme et son fils, pourrai-je jamais consentir à aller si loin de ceux que j'aime tant, mon seul bonheur ! Je quitterai Cussay sans doute, mais pour me retirer dans les environs, en un lieu où les plus habiles agents du procureur ne me découvriront pas et j'y attendrai des jours meilleurs.

On se sépara, et, cette nuit même, René Guérin, un panier de provisions au bras et muni de son fusil, quitta le village de L'Arlandière.

III.

Comme l'avaient prévu les amis de Guérin, le procureur de la commune de Lahaye mit toute la force publique en mouvement pour découvrir l'auteur du coup de fusil et l'arrêter ; mais les recherches furent inutiles. Il ne se trouva pas dans la commune, où cependant le fait était bien connu, une seule voix pour désigner Guérin aux agents de l'autorité.

En commençant son enquête, le procureur n'avait pas négligé d'instruire l'administration départementale de ce qui s'était passé à Cussay, et celle-ci avait transmis immédiatement la lettre d'avis au conventionnel Jean Guimberteau, qui continuait de résider à Tours.

D'un autre côté, ce dernier reçut, sur le même sujet, un rapport dressé par quelques républicains de Lahaye, parmi lesquels figuraient les nommés de Vaulivert, Turquand et Charcellay.

Je ne dépeindrai pas les sentiments du proconsul lorsqu'il apprit l'événement. On pourra mesurer toute l'ampleur de son courroux en lisant l'arrêté suivant dans lequel il lance ses foudres les plus redoutables :

« Au nom de la République française une et indivisible,

« Jean Guimberteau, représentant du peuple dans la 17e division ;

« Sur le compte qui nous a été rendu par les citoyens de Vaulivert, Charcellay, Turquand et autres, d'une explosion insurrectionnelle de fanatisme et contre-révolutionnaire, dans la commune de Cussay, canton de Lahaye, district de Preuilly, département d'Indre-et-Loire, où dix citoyens, qui s'y étaient transportés pour *éclairer l'esprit public*, ont failli perdre la vie et sur lesquels on a tiré, sonné le tocsin et crié : *Au diable la République* !

« Considérant que cet événement inattendu et spontané peut avoir été concerté avec quelques restes des scélérats qui ont si longtemps infesté ces contrées ;

« Considérant que la commune de Cussay a été la seule dans le district de Preuilly, qui, au mépris des réquisitions n'ait pas donné ses armes ; qu'elle aurait dans ce moment à sa disposition des poudres et munitions de guerre dont elle a fait un usage perfide contre les patriotes;

« Considérant que les communes de la rebellion de la Vendée ne portaient pas de caractère plus effrayant, et voulant éviter par tous les moyens qui sont en notre pouvoir une résurrection inévitable de ces brigands ;

Arrête :

Art. 1er. — Le général de brigade Desclozeaux, commandant la réserve à Tours, fera sur-le-champ partir cent hommes armés, dont quarante hommes de cavalerie, commandés par un officier expérimenté et dont le patriotisme est connu et éprouvé et à qui il donnera ses instructions particulières.

« Art. 2. — Ces cent hommes se rendront de suite et dans ce jour s'il est possible dans

la commune de Cussay pour rechercher et arrêter les coupables, les traduire à la commission militaire, rétablir l'ordre et la tranquillité en ramenant ces mutins à l'obéissance.

« Art. 3. — Une section de trois membres de la commission militaire établie à Tours se rendra ce jour-ci à Lahaye, chef-lieu de canton, où elle établira le siége de son tribunal et jugera sans désemparer et révolutionnairement les prévenus déjà arrêtés ou qui pourraient l'être.

« Art. 4. — Cette section pourra s'adjoindre sur les lieux le nombre de membres qu'elle jugera nécessaire et qu'elle choisira parmi les *sans-culottes* les plus prononcés et les plus révolutionnaires.

« Art. 5. — Cette commission ainsi formée demeure revêtue de tous les pouvoirs confiés aux tribunaux révolutionnaires. Elle se fera suivre par le citoyen chargé de l'exécution des jugements et par la guillotine, qui restera permanente sur la place publi-

que de Lahaye, tant qu'il y aura des coupables à punir.

« Art. 6.— Tous les citoyens de la commune de Cussa y seront désarmés et leurs armes, de quelque nature qu'elles soient, ainsi que les munitions de guerre qu'ils pourraient avoir en leur possession, seront envoyées à Tours et déposées dans les magasins de l'Arsenal.

« Art. 7. — Les fusils qui ont été saisis sur les coupables par les dénonciations, lors de la révolte, resteront au greffe de la commission tant qu'ils seront utiles comme pièces de conviction ; ils seront ensuite envoyés aux magasins de Tours avec le surplus des armes saisies chez les citoyens.

« Art. 8. — Comme il paraît, par la dénonciation, que toute la commune de Cussay était en armes et que l'insurrection a éclaté auprès de la ci-devant église de cette commune, la force armée s'assurera des principaux citoyens qui habitent les environs de cette ci-devant église, pour qu'aucun coupable ne puisse échapper.

« Art. 9. — La force armée aura la responsabilité du commandement, sera aux ordres de la commission militaire et protégera l'exécution de ses jugements.

« Art. 10. — Toutes les gardes nationales environnant la commune de Cussay sont dès ce moment en réquisition et obéiront ponctuellement aux ordres qui leur seront donnés par le commandant du détachement à qui il sera donné deux pièces de canon et le nombre de canonniers nécessaires pour le service.

« Art. 11. — Le présent arrêté sera, sans perte de temps, envoyé au général Desclozeaux et à la Commission militaire ; il leur est enjoint de s'y conformer sur le champ, il sera aussi imprimé, affiché et envoyé au Comité du salut public pour avoir son approbation.

« A Tours, le 16 pluviôse, l'an II de la République française, une et indivisible, signé : GUIMBERTEAU et ROUHIÈRE, commissaire ordonnateur, secrétaire de la Commission. »

La commission militaire dont une section, d'après l'arrêté qu'on vient de lire, devait se transporter à Cussay et à Lahaye-Descartes, avait été établie par Guimberteau, à l'occasion d'un incident futile qui s'était passé à une représentation, dans le théâtre de Tours. Un individu avait crié : A bas le bonnet rouge ! en apercevant un spectateur *paré* de cette coiffure, et cela avait suffi pour motiver la création d'un tribunal d'exception, chargé de rechercher et de punir l'auteur de ce cri contre-révolutionnaire et aussi « tous ceux qui par leurs discours où « leurs écrits chercheraient à provoquer un « changement de forme de gouvernement, « ou à avilir la Convention nationale ou les « autorités constituées. »

Ce tribunal n'avait de militaire que le nom. Sa création était un acte évident de défiance vis-à-vis du tribunal ordinaire et du jury d'Indre-et-Loire, dont la compétence s'étendait de droit à toutes les affaires criminelles, hormis celles qui concernaient spécialement l'armée. On semblait craindre

de ne pas rencontrer dans leurs verdicts l'inflexibilité réclamée par les terroristes et que ceux-ci prétendaient élever à la hauteur d'une nécessité, d'une vertu républicaine. Les enquêtes préalables faites par les officiers de police judiciaire, l'instruction dirigée par le jury d'accusation, les formalités qui précédaient la mise en jugement, tout cela constituait aux yeux des partisans des Commissions militaires une procédure inutile, embarrassante, lorsqu'il s'agissait de délits politiques. On voulait une *justice* rapide, sommaire, frappant avec la promptitude de la foudre.

Les sentences rendues par ces tribunaux d'exception suivaient de très-près l'arrestation des inculpés.

Elles étaient sans appel.

L'exécution de l'individu condamné à mort avait lieu dans les vingt-quatre heures.

Ses biens étaient frappés de confiscation.

On appelait cela la *justice* révolutionnaire.

Dans le principe, la commission militaire créée à Tours par Guimberteau fut ainsi composée: Gabriel-Etienne Bassereau, président, Joseph Guiot, fils, vice-président, Thomas Desplanques, ancien prêtre, Gilles Delaunay, Jean-Gabriel Hardy, Voiturier, et Claude Barré, membres.

Depuis sa création jusqu'à l'époque de sa modification, en février 1794, elle prononça plusieurs condamnations à mort, parmi lesquelles on remarque celle d'un nommé Alexandre Chartier, envoyé à l'échafaud *pour avoir tenu des propos attentatoires à la souveraineté du peuple français.*

Au commencement de février, par suite de je ne sais quelles circonstances, le personnel de la Commission éprouva quelques changements.

Voici sa nouvelle composition :

BOUILLY (Jean-Nicolas,) *président.*

Membres :

DESPLANQUES (Thomas), ex-prêtre ;

BÉNÉVENT (Jean-Baptiste-François,) ex-prêtre ;
HARDY (Jean-Gabriel) ;
BARRÉ (Charles) ;
BOUTARD (Jacques.)

Le 5 février, cette Commission se réunit et désigna, en exécution de l'arrêté de Guimberteau, ceux de ses membres qui formeraient la section destinée à se rendre à Lahaye-Descartes.

Furent nommés : Jean-Nicolas Bouilly, président, Charles Barré et Jacques Boutard, membres, qui s'adjoignirent le nommé Ferrand, comme secrétaire, et le nommé Besnard, comme huissier.

En même temps, l'exécuteur des hautes-œuvres, Louis-Charles-Martin Sanson, fut requis d'accompagner la Commission, avec la guillotine. Ce personnage se fit assister de Nicolas Sanson, son frère, et de Bonaventure Charmay, son beau-frère.

Enfin, l'expédition se compléta par cent soldats, dont quarante cavaliers, avec deux pièces de canon, le tout sous les or-

dres d'Alexandre Roger, adjoint du général Desclozeaux.

A la tête de cet appareil formdiable, placé sous son commandement suprême, Bouilly se mit immédiatement en route. Il fit grande diligence, car le lendemain il se trouvait à Lahaye-Descartes. Son ami Jean Guimberteau dut être satisfait : il avait demandé de la célérité ; on ne pouvait en mettre davantage, ni déployer un plus beau zèle.

Le premier acte du président de la Commission fut de faire dresser la guillotine sur la place de Lahaye où, suivant l'arrêté du proconsul, elle devait rester exposée aux yeux des habitants jusqu'à la punition de tous les coupables que l'on pourrait saisir.

Après avoir exhibé ses pouvoirs à la municipalité, Bouilly se présenta devant la Société populaire et ouvrit la séance par un discours, dans lequel il exposa le but de son transport à Lahaye en compagnie de la force armée et de l'exécuteur des hautes-œuvres. J'aurais été curieux d'en connaître les

termes précis, mais la modestie de l'orateur s'est refusée à la publicité de l'impression. Toutefois, un écrit du temps, dont on ne pourrait contester l'authenticité, m'indique en substance les paroles qui furent prononcées.

« Le citoyen Bouilly, dit cet écrit, a rap-
« pelé l'abominable scène de Cussay, qui a
« indigné tous les *bons* citoyens ; il a démon-
« tré la nécessité des mesures de sévérité
« que la commission militaire est chargée
« de remplir. Il a concilié la fermeté avec
« la prudence, la rigueur de la loi avec la
« justice, la rigidité du républicanisme
« avec l'humanité et la fraternité ; et il a pré-
« venu la Société que la Commission mili-
« taire tiendrait dès demain des séances
« publiques dans ce local ; il a invité tous
« les bons citoyens patriotes, notamment
« le Comité de surveillance, à lui transmet-
« tre tous les renseignements relatifs à
« l'objet (*sic*) de la Commission militaire
« révolutionnaire. »

Ce discours souleva les plus vifs applau-

dissements, et un des membres de la réunion, dont l'enthousiasme débordait, supplia l'orateur de remettre le manuscrit de sa harangue à la Société populaire qui le ferait imprimer à ses frais.

Le citoyen Bouilly, « avec la modestie « d'un républicain philosophe, dit le docu- « ment que j'ai cité plus haut, a exprimé à « la Société sa sensibilité et a dit que son « discours est l'effusion d'un cœur brûlant « de patriotisme et rien de plus, et qu'il en- « gageait la Société à ne pas s'occuper du « soin de son impression. »

Mais la Société insiste, elle veut absolument donner les honneurs de la publicité à ce discours, dans lequel, dit le président, on reconnaît l'auteur estimable de plusieurs ouvrages intéressants sur la liberté, entre autres « celui qui retrace les derniers mo- « ments du bon Jean-Jacques Rousseau, « ce grand homme qui a si puissamment « concouru à nous faire recouvrer la liberté « qui triomphe des chaînes que la coalition

« du tyran et du sacerdoce nous a fait, « porter si longtemps. »

Touchée par la flamme d'une si belle éloquence, la résistance de Bouilly veut bien se laisser vaincre. Il donne son consentement et la Société décide « aux acclama- « tions et applaudissements de tout l'audi- « toire l'impression du discours, aussitôt « qu'il aura été *recueilli et remis.* »

Mais ce morceau oratoire ne fut ni recueilli, ni remis, ni imprimé. Bouilly, qui n'ignorait pas le proverbe : *Verba volant scripta manent,* ne tenait peut-être pas énormément à le faire passer à la postérité au moyen de l'impression.

Pendant qu'il recueillait ainsi les hommages et l'encens de la fine fleur des démagogues de Lahaye, la force armée ne restait pas inactive. Sous la direction du procureur de la commune, elle alla à Cussay pour y désarmer d'abord les habitants, suivant la volonté exprimée par Guimberteau, et ensuite pour y opérer les arrestations qui lui seraient indiquées.

Les visites domiciliaires donnèrent une maigre récolte de fusils de chasse et quelques munitions dans une proportion insignifiante.

Un grand nombre de personnes furent aussitôt interrogées au sujet de la scène du cimetière, mais aucune ne fournit des renseignements positifs sur ce qui s'était passé; toutes prétendaient ignorer le nom de celui qui avait tiré le coup de fusil sur Lalette.

On prit alors le parti d'arrêter tout le monde, dans l'espoir que par l'intimidation on arriverait à la découverte du *coupable* et de ceux qui l'avaient assisté dans ce que l'on voulait bien appeler l'*insurrection*.

La plus grande partie des habitants de Cussay fut saisie par la troupe et enfermée dans l'église.

Mais, les interrogatoires, recommencés dans ces conditions, n'eurent pas plus de succès que les premiers; ce que l'on recueillit ne pouvait servir à une base sérieuse d'accusation. L'auteur du coup de

feu et ses complices restaient toujours inconnus.

IV.

René Guérin en quittant Cussay, dans la soirée du 31 janvier, s'était refugié dans un petit domaine qu'il possédait près de Ligueil ; puis, craignant de compromettre ses métayers, il était allé plus loin, chez un de ses parents, Georges Mamour, dans la commune de Vou.

La propriété de Mamour était située sur la lisière d'un bois d'une étendue considérable et dans lequel les recherches de la force armée eussent été très-difficiles. Guérin s'établit dans ce lieu, s'abritant dans une cabane construite à la hâte avec des fagots de bruyères. Chaque nuit son parent devait lui apporter sa nourriture.

Guérin occupait cette retraite depuis deux jours, lorsqu'il apprit de Georges Mamour ce qui s'était passé après son départ de Cussay. L'arrivée à Lahaye d'une Commission militaire avec la guillotine, les recherches

faites à Cussay par un détachement de troupes, l'arrestation en masse des habitants du bourg, les interrogatoires qu'ils avaient subi, tout lui fut raconté. Mamour tenait ces détails d'un cultivateur de l'Ardandière qui avait pu s'échapper des mains des soldats.

Guérin après avoir écouté ce récit demanda si sa femme, son fils et des habitants, ses amis, qu'il désigna, avaient été compris dans les arrestations, et sur la réponse affirmative de Mamour, il se leva et dit :

— S'il y a un coupable, c'est moi : je serais un lâche, un homme sans honneur et sans cœur, si je restais ici à me cacher tandis que ceux qui n'on rien fait sont en prison, exposés à la mort. Je pars ! Adieu Georges, et merci de ce que tu as fait pour moi ! tu as agi en bon parent et Dieu te récompensera !

Et malgré les supplications de Mamour il s'éloigna à travers les taillis, qu'il quitta bientôt pour rejoindre la route qui conduisait à Lahaye.

Aux premières lueurs du jour il arrivait dans cette ville. Pas un habitant n'était encore levé.

Il alla frapper à la porte d'un commerçant qu'il connaissait particulièrement, ayant eu dans le temps avec lui de fréquentes relations d'affaires. Ce négociant, était membre du Conseil général de la commune.

Fort étonné de cette visite matinale, il fit entrer Guérin, qui en deux mots lui expliqua le but de son voyage à Lahaye. Il se reconnaissait l'auteur du coup de fusil tiré sur Lalette et venait se constituer prisonnier, demandant à être conduit devant la personne chargée de la poursuite, et dont il ignorait la demeure.

Admirant le sentiment généreux qui poussait cet homme à se livrer lui-même à l'autorité pour décharger ses concitoyens détenus, de l'accusation portée contre eux, le fonctionnaire eut d'abord la pensée de lui faire entrevoir le sort qui l'attendait et de lui conseiller de fuir ; mais la crainte de

se compromettre étouffa ce bon et premier mouvement. Il envoya chercher la force armée et quelques instants après Guérin était écroué à la prison.

Le jour même, les rigueurs déployées contre les habitants de Cussay prirent fin. Tous furent mis en liberté, à l'exception de l'abbé Ansault, qui fut retenu pour être jugé comme ayant pris part à l'*insurrection*.

René Guérin comparut le 14 février devant la Commission militaire, composée, comme je l'ai dit, de Bouilly, président, de Charles Barré et Jacques Boutard. La séance se tint dans une des anciennes églises de Lahaye, siége ordinaire des réunions de la Société populaire.

L'affluence du public fut énorme : l'église était comble, et ses abords regorgeaient d'une foule compacte. Toute la population de la ville et des communes limitrophes était là, s'entretenant avec animation des faits sur lesquels le tribunal avait à se prononcer. L'éloge de l'accusé était dans toutes les bouches et tout le monde comptait sur un

acquittement, se fondant sur les antécédents irréprochables de Guérin, sur l'estime générale dont il était entouré, sur les circonstances de provocation de la part des *Défenseurs de la liberté* qui avaient profané le cimetière, et enfin, sur le peu de gravité de la blessure du jeune Lalette.

Lorsque Guérin fut introduit dans l'église et conduit au pied de l'estrade où siégeait la Commission, il parut d'abord un peu troublé ; mais peu à peu il se remit et ce fut d'une voix calme qu'il répondit aux questions du président.

L'interrogatoire ne pouvait être long, les faits étant constants et reconnus par l'inculpé. Celui-ci raconta simplement la scène du 31 janvier, en déclarant qu'il avait pris les armes parce que les profanations commises dans l'église et dans le cimetière l'avaient indigné, exaspéré. Lalette, ajoutait-il, s'était mis vis à vis de lui dans une attitude de défi et de menace. En tirant un coup de feu sur ce jeune homme, il avait cédé à l'instinct de la légitime défense ; les gestes

de son adversaire lui donnaient lieu de croire qu'il allait faire usage du fusil dont il était armé.

Le président lui fait remarquer que les faits relevés par l'accusation constituent une véritable insurrection, un acte criminel, puisque les citoyens qui s'étaient rendus à Cussay, et sur l'un desquels on avait tiré, remplissaient le vœu de la loi prescrivant de détruire partout où ils se trouveraient les signes du *fanatisme*.

— « Je ne savais pas, dit Guérin, qu'il y eût une loi ordonnant d'outrager les morts. Dès mon enfance on m'a appris à les vénérer, à aller prier sur leur tombe, à les aimer comme on les avait aimés pendant leur vie. Obéissant aux sentiments de mon cœur, j'ai voulu les faire respecter. S'il se rencontre des hommes pour me blâmer et me punir, je les plains sincèrement et je leur pardonne en bon chrétien. Voilà, *Monsieur*, tout ce que j'ai à vous répondre. »

Si la sensibilité qui déborde dans tous les ouvrages de Bouilly n'est pas un vain mot,

il faut croire que son âme dut éprouver un cruel supplice en écoutant la défense si simple et si touchante à la fois de cet honnête homme, défense basée sur l'un des plus purs sentiments de la nature.

Dans l'auditoire il y avait des larmes qui coulaient, on entendait des sanglots étouffés.... Mais au siége d'un tribunal révolutionnaire il n'était pas permis de paraître ému ; l'attendrissement eût été considéré comme une faiblesse ; l'œil devait rester sec..... Ainsi le voulait l'impitoyable régime de la Terreur.

Les débats se terminèrent rapidement. Les juges délibérèrent sans quitter leurs places et quelques instants après, Bouilly, se levant, lut un jugement qui condamnait René Guérin à la peine de mort, comme *contre-révolutionnaire.*

L'accusé entendit cet arrêt sans manifester la moindre émotion. Il fit le signe de la croix et s'étant incliné avec dignité devant les juges, comme il l'avait fait en entrant, il sortit à pas lents de l'église au milieu du dé-

tachement de troupes chargé de veiller sur lui.

Le lendemain, à midi, sa tête tomba sous le fer de la guillotine au milieu de la place de Lahaye, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la statue de Descartes. Il mourut avec courage; son dernier geste fut pour se signer pieusement, ses dernières paroles furent un mot de pardon pour ceux qui l'avaient condamné, un cri d'adieu à sa femme et à son fils qu'il n'avait pu revoir avant ce moment suprême.

Lorsque le couteau fut tombé, l'exécuteur prit la tête du supplicié par les cheveux et la montra aux quatre coins de l'échafaud...

La Commission militaire assistait à l'exécution, et la mort fut certifiée au registre de l'état-civil par Jacques Boutard, membre, et Ferrand, secrétaire.

Quant à Lalette, sur lequel le malheureux Guérin avait tiré, sa blessure avait été si légère, qu'il avait pu se trouver au nombre des spectateurs!

La commission jugea ensuite l'abbé Ansault accusé d'avoir *préparé l'émeute dans la commune de Cussay*.

Il y eut sur ce chef un acquittement, par ces motifs énoncés dans le jugement :

« 1° Qu'il n'était pas prouvé que l'abbé « Ansault eût excité à la fureur les citoyens « réunis pour la conservation des signes ex- « térieurs du culte catholique ;

« 2° Qu'il était au contraire prouvé qu'il « avait obéi à l'invitation à lui faite d'abord « d'abattre la croix du cimetière, et ensuite « de faire mettre bas les armes ;

« 3° Qu'il n'était pas présent au lieu où « l'un des citoyens armés avait tiré un coup « de fusil. »

Néanmoins, l'accusé, *convaincu, aux yeux de la Commission, de s'être plu à entretenir ses concitoyens dans l'erreur,* fut condamné à la détention (1).

On le conduisit à la prison de Preuilly.

(1) Le jugement de l'abbé Ansault et celui de René Guérin furent imprimés et affichés.

Le 18 février, dans la matinée, Bouilly couronna sa mission dans le canton de Lahaye par l'inauguration, en temple de la Raison, de l'église de Cussay: c'était la comédie après le drame. Il se rendit dans cette commune avec le détachement de troupes mis à sa disposition et présida la *cérémonie.* Cependant il jugea à propos de ne point lui accorder la faveur d'un de ces discours où il célébrait avec tant d'ardeur les charmes de la révolution. Il céda la parole à l'adjudant Roger, un ardent républicain, commandant le détachement, dont la harangue fut si remarquable qu'elle eut les honneurs de l'impression. J'ai lu ce discours et j'y ai rélevé, relativement à René Guérin un témoignage qui, en considérant d'où il vient, ne saurait être suspect :

« Un de vos concitoyens, le malheureux « Guérin, disait l'adjudant Roger du haut « de la chaire, est mort il y a quatre jours « sur l'échafaud. Vous l'avez tous connu : « C'était un honnête homme !.... Il em- « porte les regrets de ses concitoyens. Il

« méritait d'autant plus ces regrets que
« pendant le cours de sa vie, d'après les
« rapports qu'on m'a faits et les renseigne-
« ments que j'ai pris, on ne lui a vu faire
« que du bien. Mais comme il est difficile
« au gouvernement d'entrer dans des *con-
« sidérations particulières* (?), ni le suf-
« frage de ses concitoyens, ni sa conduite
« exemplaire pendant plus d'un demi-siè-
« cle, ne purent *excuser* l'acte contre-ré-
« volutionnaire du coup de fusil. »

Telle fut l'oraison funèbre que les Terroristes prononcèrent sur la tombe du malheureux Guérin..... Larmes de crocodile !...

Dans son sinistre voyage à Lahaye, Bouilly n'oublia pas que cette ville était le lieu de naissance de Descartes. Il y écrivit, avec la plume qui venait de signer l'arrêt de mort de René Guérin, les premières pages d'une pièce, *René Descartes*, fait historique en deux actes et en prose, qui fut représentée en 1795 sur le théâtre de la République à Paris. « J'ai commencé la

« première scène, dit-il, dans la chambre « où Descartes reçut le jour, sur la table où « son père lui apprit à écrire. » (2)

La mémoire du gentilhomme et du philosophe fut-elle bien flattée de l'hommage qui lui était rendu par ce zélé serviteur du Jacobinisme ?... Il est permis d'en douter.

Avant de quitter Lahaye, Bouilly, continuant son rôle de missionnaire républicain, voulut *épurer* la Société populaire de cette ville. A cet effet, il faisait monter à la tribune chacun des membres et leur posait des questions telles que celles-ci : « Que faisais-tu avant 1789 ? — Quelles ont été tes opinions à la fuite du *tyran*, au 10 août, au 30 mai jour, où la Convention s'est purgée des traîtres qui étaient dans son sein ? — As-tu été agent de *Capet*, de sa maison ou de celle de sa femme, etc ?..» Tout membre qui ne répondait pas d'une façon satisfaisante, c'est-à-dire dans un sens de nature à affirmer son

(2) Préface de *René Descartes*, Paris, an V, in-8°.

civisme révolutionnaire, était rayé des registres de la Société.

A cette épuration succédèrent les adieux de Bouilly. Ils furent attendrissants.

« Nous serions désireux, mes collègues et « moi, dit-il, de partir de cette commune « avec la satisfaction de savoir si nous avons « mérité l'estime, la confiance et la frater- « nité des patriotes qui m'écoutent. Il nous « serait particulièrement agréable d'en em- « porter le témoignage. »

Cet appel aux félicitations de la Société fut entendu. Bouilly et ses collègues reçurent du président une véritable averse de louanges au sujet *des importants services* (textuel) qu'ils avaient rendus à la contrée en faisant succéder la paix au désordre.

Bouilly répliqua, non moins gracieusement, témoignant « la satisfaction d'avoir « respiré dans cette commune l'air du plus « pur républicanisme et exprimant le vif « regret d'être dans la nécessité de se sé- « parer de la Société populaire pour aller

« reprendre les fonctions qui l'appelaient « au chef-lieu. »

On se donna de chaleureuses accolades, les larmes de la plus douce fraternité coulèrent, et le lendemain, aux premiers rayons du jour, Bouilly et son escorte, la guillotine en tête, prirent la route de Tours, jetant la terreur dans les campagnes par cette hideuse promenade de l'instrument du supplice.

Les deux jugements de Lahaye-Descartes ne furent pas les seuls rendus par la Commission militaire sous la présidence de Bouilly. Je n'ai pas la liste exacte de ceux qu'elle prononça à Tours, les registres et dossiers ayant disparu après la chute de Robespierre, sans qu'il soit possible de savoir ce qu'ils sont devenus ; mais j'ai pu recueillir, à d'autres sources officielles, quelques indications utiles à mon sujet. Je trouve, en comptant celui de Lahaye, sept jugements prononcés par Bouilly :

Le 15 mars 1794, *condamnation à mort* de Pierre Michel Goirand, marchand, âgé

de 30 ans, originaire des Ponts-de-Cé, condamné comme *brigand de la Vendée* ; — exécuté à Tours, le lendemain.

Le 16 mars, *acquittement* de Marie-Jeanne Richard, femme du citoyen Texier-Olivier, membre du conseil général du département d'Indre-et-Loire. Elle était prévenue d'avoir *pris parti pour les rebelles.* Appartenant à une famille riche de la Vendée, elle s'était réfugiée en Touraine, où elle épousa Texier-Olivier, un révolutionnaire de la plus belle eau, qui plus tard devint préfet de la Haute-Vienne et baron.

Le 23 mars, *condamnation à mort* de François Besneux, dit Desnoyers, salpêtrier et tailleur de pierres, originaire de Richelieu, *contre-révolutionnaire,* — exécuté à Tours.

Le 30 mars, *acquittement* de Henri Fontenay, cultivateur à Larçay, prévenu de *propos contre-révolutionnaires.* Il fut acquitté parce que les témoins établirent qu'il avait « employé tous ses soins à faire disparaître « les signes de la tyrannie. »

Le 1er avril, *condamnation à mort* de

René Frapin, ouvrier sellier, originaire de Lahaye-Descartes, *brigand de la Vendée*, exécuté à Tours, le lendemain. (L'exécution de ce condamné offrit un incident horrible. Le couperet de la guillotine ayant mal fonctionné, l'exécuteur fut obligé, pour achever de trancher la tête du condamné, de se servir de son couteau de poche.)

Le 25 avril, *condamnation à mort* de Louis Babin, meunier, originaire d'Allonnes (Maine-et-Loire, *contre-révolutionnaire*, —exécuté à Tours le lendemain.

Les condamnations à mort que je viens d'indiquer, toutes prononcées pour cause politique, sont attestées, de la main même de Bouilly, dans des lettres qu'il a adressées aux officiers municipaux de Tours pour leur annoncer les exécutions. A titre de preuves, voici un échantillon de ces lettres, que l'on trouve dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Tours :

Tours, le 12 germinal an 2 de la République française, une et indivisible.

Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

« *La commission militaire révolutionnaire* « *établie par le représentant du peuple Guimberteau, dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, séant provisoire-* « *ment à Tours*,

« Aux citoyens officiers municipaux de la « commune de Tours,

« Citoyens,

« La commission vous prévient qu'elle a « condamné ce jourd'huy René Frapin à la « peine de mort et qu'il sera exécuté de- « main, à midi, et requière (*sic*) de prendre « les précautions nécessaires pour maintenir « le bon ordre lors de son exécution.

Salut et fraternité,

BOUILLY, président.

« Par la commission militaire,

PICHERAY, secrétaire.

« La commission vous prévient que Fra-
« pin est vêtu d'un habit d'uniforme qui lui
« a été fourny par la République et elle panse
« que cet habit doit être conservé pour être
« remis au magasin et n'appartient pas à
« l'exécuteur des jugements criminels. »

On voit par ce *post-scriptum* quel sang-froid étonnant Bouilly apportait dans l'exercice de ses redoutables fonctions, et en même temps combien il était soigneux des intérêts du fisc républicain. Il condamne un homme à mort, et tout aussitôt sa préoccupation est de savoir à qui appartiendra l'habit, la dépouille de ce malheureux ! Il y a bien des gens à qui, en pareil cas, l'émotion n'aurait pas permis de songer à de tels détails !

Avant d'aborder une autre partie de la biographie de Bouilly, je dois faire remarquer que, dans ses ouvrages, il n'a pas dit un mot, un seul mot des événements si dramatiques qui viennent de passer sous les yeux du lecteur. On en chercherait vaine-

ment le souvenir, le moindre reflet dans ce tableau de ses impressions, qu'il traçait avec une bonhomie que chacun appréciera à sa manière, dans la préface de ses *Récapitulations*, publiées en 1836 :

« ... J'aimai toujours à pouvoir me réfu-
« gier dans mes souvenirs. Si c'est là qu'on
« trouve en effet son châtiment ou sa ré-
« compense, il m'est bien doux de pouvoir
« attester, à la face du ciel, et la main posée
« sur le cœur, que dans tout le cours de ma
« carrière, déjà très-prolongée, rien ne re-
« trace un repentir amer, un seul reproche
« que puisse me faire l'honneur ou la déli-
« catesse.

« Plus je récapitule ma vie et plus j'é-
« prouve ce calme de l'âme, cette juste
« fierté que produit le for intérieur, en un
« mot, *cet aplomb de soi-même*, trésor pré-
« cieux que ne sauraient altérer les efforts
« de l'envie. Je ne rencontre pas, en ache-
« vant de descendre la montagne de la vie,
« un mécontent, un offensé, qui me trouble

« dans ma marche paisible : j'aperçois « même quelques *heureux* que j'ai faits... »

Inutile de pousser plus loin la citation : le lecteur doit être suffisamment édifié.

V.

Comme on l'a vu, Bouilly s'était fait l'instrument docile de la Révolution. Il fut cependant accusé de modérantisme et peu s'en fallut que le glaive avec lequel il avait frappé ne l'atteignît à son tour.

Son ami Guimberteau, accusé également d'être un modéré, venait d'être rappelé à Paris. Il fut remplacé par deux autres représentants du peuple, que leur exaltation démagogique, bien connue, avait mis en grande faveur près du Comité de sûreté générale.

Les nouveaux proconsuls, après avoir déclaré l'état de siége, résolurent de faire enlever pendant la nuit dix administrateurs du département, parmi lesquels était Bouilly,

pour les envoyer au tribunal de Fouquier-Tinville, c'est-à-dire à l'échafaud.

Ce complot fut heureusement déjoué, au moment même où il allait aboutir ; mais à peine l'orage était - il passé qu'un autre plus formidable se montra à l'horizon.

Le général Ronsin arriva à Tours avec quelques bataillons de bandits, pour s'y reposer sans doute, non pas de ses victoires sur les Vendéens contre lesquels il venait de combattre, mais des nombreuses et honteuses défaites que son impéritie lui avait values.

On sait ce qu'était cet homme et avec quelle rapidité il avait fait sa fortune militaire.

Quand la Révolution éclata, il cherchait à se créer une position dans le monde littéraire, s'occupant de poésie et de pièces de théâtre. Mais son talent ayant été méconnu, il se tourna vers le domaine de la politique où, fougueux sans-culotte, il fut dignement accueilli et apprécié.

Sa main n'avait jamais tenu une arme et

cependant, le 20 juin 1792, on le nomma d'emblée *capitaine*. Le 2 juillet de la même année, il est chef d'escadron ; le 3, chef de brigade ; le 4, général de brigade ; le 2 octobre, général divisionnaire. On marchait vite en ce temps-là!....

Son courage était d'ailleurs à la hauteur de ses capacités militaires. A la bataille de Coron, en Vendée, se voyant sur le point d'être enveloppé par l'ennemi, il cacha son costume de général sous une blouse de paysan et abandonna son poste, en disant à un de ses officiers généraux : « Ces Vendéens sont des enragés, il n'y a pas moyen de les vaincre!.... » — Son armée fut taillée en pièces (1).

Arrivé à Tours, ce personnage entreprit

(1) Il avait pour collaborateurs des généraux aussi expérimentés que lui : Momoro, ancien imprimeur; Nourry, dit Grammont, ancien comédien ; Santerre, ancien brasseur de bière, et Rossignol, ouvrier orfèvre.

d'y commander en maître, bien qu'il n'eût reçu aucun mandat de la Convention nationale. Il proclama la loi martiale, et, d'accord avec les deux représentants du peuple qui avaient remplacé Guimberteau, il jeta dans les prisons un grand nombre d'habitants.

En même temps une longue liste de *suspects* est dressée et Bouilly figure parmi ces nouvelles victimes qui sont destinées à être dirigées sur Paris, pour être traduites devant le tribunal révolutionnaire.

Le Conseil général d'Indre-et-Loire, se voyant lui-même menacé, s'arme de courage. Il s'oppose énergiquement aux arrestations ordonnées par Ronsin et force ce misérable à quitter la ville.

Le général court à Paris. Il dénonce l'administration départementale d'Indre-et-Loire et provoque l'envoi à Tours d'un autre proconsul, qui semble vouloir se donner les allures sanguinaires des Marat et des Carrier.

Ce délégué parle de faire abattre trois cents têtes et de mettre la ville au pillage!...

« L'épouvante s'était emparée de tous les « habitants, raconte Bouilly ; un crêpe lu- « gubre se répandait par degrés sur le beau « Jardin de la France et nous nous atten- « dions chaque jour à nous voir arrachés de « nos demeures, de nos familles, pour gros- « sir le nombre des victimes qui tombe- « raient sous le fer des bourreaux !...

Mais fort heureusement la chute de Robespierre arriva. Avec la vie de ce monstre finissait le règne de la Terreur.

Perdant son appui, le proconsul qui avait juré de faire de la ville de Tours un vaste tombeau prit la fuite avant d'avoir pu mettre à exécution ses atroces desseins.

Pendant le calme relatif qui suivit ces événements, Bouilly fut nommé sous-chef du bureau de Morale et de l'Esprit public près du Comité central d'instruction, composé de Garat, Clément de Ris et Guinguené. Il remplit cette fonction pendant deux ou trois ans ; puis, ne voulant pas subir une leçon de grammaire et de style que le ministre prétendit un jour lui donner, il se retira.

Rendu dès lors complétement à lui-même à *sa chère indépendance*, comme il le répète à satiété dans ses Mémoires, il se remit à ses travaux littéraires et composa l'*Abbé de l'Épée*, comédie historique qui fut représentée à Paris le 23 frimaire, an VII.

Vers cette époque, dans les salons de Gohier, son ami et compatriote, il fit la connaissance de Mme veuve de Beauharnais, depuis impératrice, femme de Napoléon.

Mme de Beauharnais découvrit dans ses différentes entrevues avec Bouilly que celui-ci était, par sa mère, allié à la famille Tascher de la Pagerie. Je n'ai pas besoin de dire s'il fut flatté de cette découverte. Sous l'influence d'une parenté si inattendue, il oublia ses opinions républicaines et se montra un des chauds approbateurs du coup d'Etat du 18 brumaire « Jamais, dit-« il entreprise ne fut mieux dirigée et « plus salutaire. Les divisions intestines se « dissipèrent, à l'aspect du héros qui semblait « être envoyé du Ciel pour donner à la « France un gouvernement sage et ferme

« tout à la fois, qui la délivrât des in-
« trigants, des exagérés, des bavards de tri-
« bune, des traîneurs de sabre et des faux
« braves... en un mot de cette lèpre révolu-
« tionnaire dont il restait encore des traces.»

Lèpre révolutionnaire ! singulière expression dans la bouche de l'ex-président de la Commission militaire de Tours !

Voilà donc Bouilly devenu franchement bonapartiste.

Il est admis à déjeûner aux Tuileries avec la premier consul, en compagnie de Talleyrand et des plus illustres guerriers et savants de l'époque : Bonaparte lui fait l'accueil le plus cordial.

Plus tard, il adhère à l'Empire. On le voit assidu aux réceptions de Napoléon, aux Tuileries, où il se présente en costume de cour.

Une grande faveur lui arriva bientôt. Il venait de publier deux ouvrages : *Les Contes à ma fille* et *Les Conseils à ma fille*, destinés aux jeunes personnes.

L'empereur décida que ces livres figure-

raient parmi ceux qui seraient mis entre les mains des élèves des maisons impériales. Bouilly avait dédié ses *Conseils à ma fille* à la princesse Amélie de Bavière, femme du prince Eugène.

A ces compositions succédèrent celles des *Jeunes femmes* et les *Mères de famille.* La rapidité avec laquelle les diverses éditions de ces deux ouvrages et des deux précédents furent enlevées témoignèrent de l'intérêt réel qu'ils offraient. Le produit de la vente forma la dot entière de la fille de l'auteur, c'est-à-dire 80,000 francs, comme il nous l'apprend lui-même.

J'ai dit et établi que Bouilly avait formellement adhéré à l'Empire. Voici une nouvelle preuve de mon assertion :

En 1810, à l'occasion du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, il composa, en collaboration avec Joseph Pain, une petite pièce qui fut représentée devant l'Empereur et l'Impératrice le 3 avril.

Dans cette pièce, que l'on imprima sous le

titre de *Scène jouée à la suite de M. de Crac*, on remarque le couplet suivant adressé à l'Impératrice :

Que le ciel te rende féconde !
Fille des rois, entends nos vœux !
Pour fixer les destins du monde
Donne un monarque à nos neveux.
Ce prince, en ouvrant la paupière,
Digne objet d'un culte nouveau,
Verra bientôt la France entière
Veiller autour de son berceau.

Voici maintenant le chœur final :

Ciel, éternise
Cette noble union !
Que chacun dise,
Répète à l'unisson
VIVE LOUISE !
VIVE NAPOLÉON !

VI.

A l'Empire succède la Restauration.

Où trouverons-nous Bouilly sous ce nouveau gouvernement ? Son dévouement à

l'Empire a été si accentué, ses acclamations pour Napoléon ont été si chaleureuses qu'on pourrait le croire sur la route de Ste-Hélène accompagnant dans son exil l'illustre empereur déchu ..

Mais non, n'allons pas de ce côté, car Bouilly est du nombre de ces gens

... Qui, le nez au vent,
Encensent tout soleil levant. (1)

Rendons-nous aux Tuileries, où nous avons la certitude de le surprendre en flagrant délit de courbettes et de flatteries vis-à-vis des Bourbons.

Nous le trouvons en effet familièrement installé près de Louis XVIII qui, se piquant avec raison d'être un homme de lettres, un érudit, fait assaut avec lui de citations empruntées aux auteurs latins.

Un jour le roi, voulant faire allusion à son état de souffrance qui le privait de l'usage

(1) *Le Vilain*, de Béranger.

de ses jambes, atteintes de paralysie, venait de citer un passage de Cornelius Nepos.

Toujours prêt à la riposte et fin courtisan, Bouilly rappela ces mots qu'Ausone adressait à l'empereur Valentinien, dont les infirmités, sur ses vieux jours, étaient absolument semblables à celles de Louis XVIII : « *Non pedes sed caput faciunt regem.* » (Ce ne sont pas les pieds qui font le grand roi, mais c'est la tête.) »

« En prononçant le mot *caput*, raconte « Bouilly, j'exprimai si bien par le signe « toute l'énergie que j'admirais dans la tête « de Louis XVIII qu'il tressaillit malgré lui, « et se découvrant tout à coup avec cette « grâce imposante qui lui était familière, « il me dit d'un accent que je crois enten- « dre encore : « Monsieur, je fus exposé « dans ma vie à bien des adulations, mais « aucune jamais ne m'a plus délicieuse- « ment pénétré. »

Flatteur adroit de Louis XVIII, Bouilly devint bientôt un des familiers de la cour.

Un jour, la duchesse de Berry se le fit

présenter pour lui demander s'il consentirait à écrire spécialement pour les Enfants de France quelques contes, quelques historiettes, qui contribueraient à former leur cœur et leur esprit, ainsi qu'il l'avait fait pour sa fille.

Il accepta et, à l'instant même, la vicomtesse de Gontaut fit venir devant lui le duc de Bordeaux (comte de Chambord), et MADEMOISELLE (Louise-Marie-Thérèse d'Artois, duchesse de Parme).

Voici le portrait des Enfants de France tracé par Bouilly. On éprouve je ne sais quel âcre sentiment, un serrement de cœur, une sorte de frisson en voyant cette plume qui a si tristement servi la Révolution et signé des actes sanglants se complaire à décrire et à admirer la physionomie et les qualités de ces fils de Rois qu'il vouait naguère à l'exécration sur la place publique de Tours :

« Je ne saurais, dit-il, exprimer tout ce que « j'éprouvai d'intérêt et d'émotion à la vue « de ces dignes rejetons de nos rois. Le jeu-

« ne prince, d'une taille moyenne et bien
« proportionnée, offrait sur sa figure ex-
« pressive, couronnée des plus beaux che-
« veux blonds, un air loyal et caractérisé.
« Son regard était plein de flamme, ses
« mouvements étaient très-prononcés. Il
« avait une ressemblance frappante avec sa
« mère, et dans son allure, dans son main-
« tien je ne sais quoi d'attrayant, d'expan-
« sif qui lui gagnait tous les cœurs.

« Quant à la jeune princesse, elle me
« sembla réunir tout ce qui peut toucher et
« charmer. C'était un ange sous la forme
« d'une jeune mortelle. Son coup d'œil avait
« une pénétration remarquable et chaque
« fois que ses lèvres s'entr'ouvraient on
« eut dit deux feuilles de rose aspirant
« l'haleine du zéphir. Toutefois, à travers
« ces dons heureux de la nature, on re-
« marquait l'empreinte du sang royal...

Bouilly, en veine de compliments, je devrais dire de flagorneries, félicite la gouvernante, Mme de Gontaut, de l'heureux plan qu'elle a adopté pour l'éducation des

Enfants de France, et il ajoute « que la « France entière la remercierait un jour « d'avoir si bien élevé les deux jeunes ar- « brisseaux qui devront abriter ses desti- « nées. »

La tâche qu'il venait d'accepter ne consistait pas seulement à écrire des contes pour les deux enfants, il fut en réalité un de leurs précepteurs. Admis familièrement aux Tuileries, il leur lisait les histoires qu'il avait composées, les expliquait et y ajoutait des commentaires qui en augmentaient le charme.

Louis XVIII mort, Bouilly fut reçu en audience particulière par Charles X, qui le combla de félicitations et le pria de continuer des fonctions qu'il remplissait avec tant de zèle.

Quelques-uns des nouveaux contes qu'il écrivit à cette époque exhalent un parfum de royalisme que du reste il ne cherche pas à dissimuler. « Dans *la Dot au Berceau*, dit- « il, je peignis avec quelque bonheur la « joie qu'éprouva la France entière à la nais-

« sance de DIEUDONNÉ et je racontai cette
« cotisation vraiment nationale pour doter
« à son berceau le nouveau-né. » (1)

Bouilly veut parler de cette fameuse souscription qui eut pour but d'offrir au duc de Bordeaux le château de Chambord, souscription qui fournit à Paul-Louis Courier le sujet d'un de ses plus vigoureux pamphlets.

Dans un autre conte, *la Première Revue*, Bouilly « exprima combien le jeune prince était cher à l'armée. » — « A la lecture de
« ce récit tracé *par un cœur français*, dit-il,
« toute la famille royale fut émue et me fit
« adresser par *Madame* les plus honora-
« bles félicitations. »

Le 30 janvier 1826, la duchesse de Berry lui fit don à titre de remercîment, pour ses *Contes aux Enfants de France*, d'une boîte d'or enrichie du portrait de S. A. R. C'était sans doute pour remplacer le cadeau du même genre qui lui avait été fait autrefois

(1) *Mes Récapitulations* 2[e] p. 336.

par la reine Marie-Antoinette et que nous lui avons vu déposer, comme un sacrifice à la démagogie, sur le bureau de la Société populaire de Tours.

Absorbé par son ardeur à composer ses contes, et, dans ces derniers temps, par ses fonctions de précepteur des Enfants de France, Bouilly venait rarement en Touraine, où cependant il avait de nombreux amis, entre autres Chalmel.

Dès 1795, il avait déjà un peu rompu les liens qui l'attachaient au pays natal, en vendant sa propriété de la Coudraye. Sa mère, à la suite de cette vente, s'était retirée à Vaufouinard, petite propriété, située dans la commune de Rochecorbon.

Elle y mourut le 15 juin 1816 et fut enterrée dans le cimetière de cette commune. Son fils consacra à sa mémoire un modeste monument portant cette épitaphe :

Habitants de ce beau séjour !
Je laisse parmi vous la dépouille mortelle
De la femme de bien qui m'a donné le jour.
Plaignez son fils.... Priez pour elle,

Lorsque Bouilly venait passer quelques jours dans nos contrées, sa première visite était pour la tombe de sa mère, pieuse et généreuse femme, objet des plus vifs regrets des habitants du village, qui ne cessaient d'honorer sa mémoire en renouvelant, le 15 de chaque mois, les fleurs de sa tombe.

En 1827, il accomplit ce pèlerinage du cœur dans de bien douloureuses circonstances.

Sa fille Flavie, mariée à un avocat distingué nommé Rochelle de Brécy, frère du colonel de Brécy, émigré, était atteinte d'une terrible maladie, ayant le caractère de celle qui avait emporté Antoinette Grétry. Une langueur mortelle minait lentement ses forces ; de jour en jour on pouvait compter les progrès de la consomption qui entraînait la malheureuse jeune femme vers un dénouement fatal. La science, consultée dans ses plus illustres représentants, s'était déclarée impuissante à détruire le mal dans sa racine ; elle n'avait pu qu'en retarder un peu les progrès par des soins extrêmes.

Bouilly n'ignorait pas cet arrêt des médecins et son supplice était horrible. De son côté, la jeune femme, malgré les espérances que la voix d'un père, d'un époux, d'amis, cherchait à lui faire concevoir, ne s'illusionnait pas sur sa position. Elle sentait la vie lui échapper insensiblement et elle attendait la dernière heure avec une grande force d'âme, s'efforçant de sourire, essayant de paraître plus forte qu'elle n'était réellement afin d'amoindrir, s'il était possible, la douleur qu'elle voyait peinte sur tous les visages.

Avant de mourir, et comme si elle eût voulu se familiariser avec la mort, elle désira visiter une dernière fois la tombe de sa grand'mère qui l'avait tant aimée. Elle supplia son père de la conduire à Rochecorbon, et Bouilly, bien qu'il tremblât qu'une catastrophe ne survînt pendant le voyage, ne put résister à ce pieux et suprême désir.

Au mois de septembre 1827, ils arrivèrent ensemble à Rochecorbon et allèrent

s'agenouiller sur la tombe de Mme Bourguin.

Quelques villageois, que des liens d'affection attachaient à la famille, les accompagnaient et priaient avec eux.

Bouilly et sa fille restèrent là longtemps, confondant leurs regrets, leurs larmes et leurs prières, et enfin vint l'heure de se retirer.

La jeune femme déposa sur la tombe une couronne qu'elle avait tressée elle-même et voulut se lever, soutenue par la main de son père ; mais une secrète attraction, une force invisible, un sombre pressentiment, la retenait près des restes vénérés de sa grand'mère.

— Père, restons encore un peu, dit-elle, restons, je t'en prie ; je ne reverrai peut-être jamais cette tombe !...

Puis, s'apercevant du coup terrible qu'elle porte au cœur de son père, dont la douleur éclate en sanglots, elle veut panser la blessure. — Oh ! ne t'afflige pas ainsi, reprend-elle en l'embrassant, je te le promets, nous

reviendrons encore ici, nous y reviendrons ensemble!... Tu le vois, je me sens plus forte à présent; ce voyage m'a fait du bien, nous en ferons bientôt un second, et d'autres encore... N'est-ce pas, bon père?...—Et elle le couvrait de baisers, en souriant à travers ses larmes...

Tous deux s'agenouillèrent de nouveau près de la tombe .. et ils sortirent ensuite du cimetière, Bouilly l'âme brisée, soutenant ou plutôt portant dans ses bras sa fille, pâle comme un suaire, défaillante, presque inerte...

Trois mois après, dans le courant de janvier, la jeune femme, ramenée à Paris, rendait le dernier soupir.

En rapportant la touchante visite de Bouilly au cimetière de Rochecorbon, en mentionnant cet incident tout intime qui fut un des plus douloureux de sa vie, j'ai obéi à un sentiment de justice envers sa mémoire.

L'histoire nous a dit ce qu'il fut pendant la Révolution. On l'avait vu se faisant l'exécuteur de lois abominables, condam-

ner un homme à mort pour avoir voulu protéger contre d'infâmes profanations le lieu où reposaient les cendres de ses parents, de ses amis. Il foulait aux pieds la religion de ses pères ; il approuvait les outrages faits aux choses saintes et donnait son adhésion aux décrets qui frappaient les prêtres de proscription ou de mort ; sa main sacrilége élevait dans le temple de Dieu les autels de la déesse de la Raison.

A ces souvenirs navrants j'ai été heureux de pouvoir opposer le tableau consolant d'actes offrant le caractère d'une véritable rétractation, d'une amende honorable. C'est ainsi que j'ai montré l'ancien agent de la Révolution, l'ex-président de la commission militaire, le signataire de l'arrêt de mort de René Guérin s'inclinant, dans le cimetière de Rochecorbon, devant cette loi de la nature et de la religion qui nous commande la vénération pour les morts, pour leur asile, pour les signes pieux que des mains amies élèvent sur les tombes. Je l'ai dépeint prosterné dans le lieu sacré et s'associant, dans cette

attitude du chrétien, aux prières de sa malheureuse fille, suppliant Dieu de lui conserver cette enfant adorée.....

Non, cette scène nous le prouve, Bouilly n'était pas au fond de l'âme ce qu'il avait paru être dans des temps de faiblesse et de folie ! Non, il n'avait pas banni de sa mémoire les leçons de sa pieuse mère et les enseignements que son vieil oncle, l'abbé Barnabé, curé de Veigné, avait déposés dans son cœur !

VII.

Bouilly mourut à Paris le 24 avril 1842. Quelques jours auparavant il avait assisté à la reprise d'une de ses meilleures pièces, *les Deux Journées*, et avait obtenu un nouveau succès, hélas ! le dernier.

Ses funérailles eurent lieu le 27. Une foule de hauts personnages, les notabilités de la littérature, les compositeurs en renom, des députations de tous les théâtres, les principaux dignitaires de la Franc-maçon-

nerie dont le défunt était membre, composaient le cortége.

Un discours fut prononcé sur la tombe par Viennet, de l'Académie Française, qui rendit hommage « à l'auteur de grand mé-« rite, à l'homme de bien, à son noble ca-« ractère, au patriote éclairé, dont le cœur « était droit et généreux. »

Dans l'esquisse biographique qu'il traça, Viennet dut aborder l'époque de la Révolution et il fut bien évident pour tous ceux qui avaient pu suivre de près les actes administratifs et politiques de Bouilly que son panégyriste avait été inexactement renseigné.

« La révolution, disait l'orateur, entra « bientôt dans la crise la plus terrible. Trois « sortes de courage brillaient alors en « France : celui des citoyens qui s'armaient « pour la défense de nos droits et de nos « frontières ; celui des nobles victimes de la « Terreur, et le courage plus rare de ceux « qui les disputaient à leurs bourreaux. « Appelé par le suffragede ses compatriotes

« à l'administration du département d'Indre-
« et-Loire, Bouilly reparut à Tours, *pour*
« *préserver sa ville natale des violences de*
« *l'anarchie et pour arracher des proscrits*
« *aux fureurs des proconsuls...* »

Le discours se terminait ainsi :

« Si l'Académie eut été aussi juste en-
« vers lui que le public, Bouilly aurait épui-
« sé tout le bonheur que donnent les lettres.
« Ce bonheur le suivit jusqu'au tombeau ;
« plus heureux que son collaborateur Ché-
« rubini, il a pu assister à la reprise de ses
« *Deux journées*. Il semblait attendre ce
« nouveau succès pour nous quitter ; sa
« mort a été si douce qu'on pouvait le croire
« libre d'en choisir le moment. Ah ! que
« l'éternité soit pour lui ce qu'a été sa
« mort ! Qu'il s'y repose de tant de luttes
« soutenues pour l'humanité ! Que Dieu
« le récompense du bien qu'il a fait aux
« hommes ! Notre reconnaissance se char-
« gera de sa mémoire ! »

Bouilly a été un de nos plus féconds écri-

vains. Voici d'abord la liste de ses pièces de théâtre qui sont au nombre de trente-six :

Une Matinée à la mode (1782 — (N'a pas été imprimé.)

Pierre le Grand, comédie en trois actes et en prose, mêlée de chant, musique de Grétry (1790.)

La Jeunesse de Henri IV, opéra-comique en deux actes, musique de Méhul (1791.)

Jean-Jacques Rousseau à ses derniers moments (1791).

René Descartes, trait historique, en deux actes et en prose (1796).

La mort de Turenne, pièce historique, en deux actes, en collaboration avec J.-G.-A. Cuvelier (1797).

Le Tombeau de Turenne, drame historique en un acte (1798).

Léonore ou l'*Amour conjugal*, fait historique, en deux actes et en prose, musique de P. Gaveaux (1798).

L'abbé de L'Épée, comédie historique en cinq actes et en prose (1798).

Les deux Journées, comédie lyrique, en

trois actes, musique de Chérubini (1800. —

Zoé, ou *la Pauvre Petite*, comédie en un acte et en prose mêlée de chant, musique de Plantade (1800).

Florian, comédie en un acte, — en collaboration avec Joseph Pain (1801).

Téniers, comédie en un acte et en prose (1801).

Berquin, ou l'*Ami des Enfants*, comédie en un acte, en collaboration avec J. Pain (1800).

Une Folie, comédie en deux actes, mêlée de chants, musique de Méhul (1800).

Héléna, opéra en trois actes, musique de Méhul (1803).

Le Désastre de Lisbonne, drame en trois actes, musique de Piccini (1805).

Madame de Sévigné, comédie en trois actes (1805).

Fanchon la Vielleuse, comédie en trois actes, en collaboration avec J. Pain. (1805).

L'Intrigue aux fenêtres, opéra-bouffe en un acte, en collaboration avec E. Dupaty, musique de Nicolo (1805).

Françoise de Foix, en collaboration avec Dupaty, musique de Berton.

Les Français dans le Tyrol, fait historique, en un acte (1806).

Agnès Sorel, comédie en trois actes, en collaboration avec E. Dupaty (1806).

Haine aux Femmes, comédie en un acte (1808).

Cimarosa, opéra-comique en deux actes, musique de Nicolo (1808).

Le Petit Courrier, comédie en deux actes, en prose, en collaboration avec A. Moreau (1809).

Scène jouée à la suite de M. de Crac, le 3 avril 1810.

La Vieillesse de Piron, comédie en un acte, en collaboration avec J. Pain (1810).

La Belle au Bois-Dormant, féerie-vaudeville en deux actes, en collaboration avec Dumersan (1811).

Robert-le-Diable, comédie en deux actes, en collaboration avec Dumersan (1812).

La Manie des Romans, comédie en deux actes, en collaboration avec N... (Il est dou-

teux, dit Quérard, que cette pièce ait été imprimée, bien que l'auteur me l'ait assuré). »

Le Séjour militaire, opéra-comique en un acte, musique d'Auber (1813).

Le Prince en Goguette, comédie en deux actes, en collaboration avec Desaugiers (1817).

Les Jeux Floraux, opéra en trois actes, musique de Léopold Aimon (1818).

Valentine de Milan, drame lyrique en trois actes, musique posthume de Mehul (1822). La partition fut achevée par Daussoigne.

Les Deux Nuits, opéra-comique en trois actes, en collaboration avec Scribe, musique de Boïeldieu (1829).

Parmi celles de ces pièces qui obtinrent le plus de faveur, on remarque *René Descartes*, *Léonor ou l'Amour conjugal*, *l'Abbé de l'Épée*, *les Deux Journées*, *Haine aux Femmes*, *une Folie* et *Valentine de Milan*.

Les plus faibles sont les *Jeux Floraux* et la *Jeunesse de Henri IV* ; cette dernière fut impitoyablement sifflée.

Comme auteur dramatique, Bouilly a un

mérite qui ne peut être contesté. Pour me servir d'une expression un peu commune mais qui est passée dans le langage du théâtre, il possède un talent tout particulier pour *charpenter* une pièce ; sous ce rapport il a une analogie bien marquée avec Sedaine, comme il le reconnaît lui-même dans un des couplets de sa chanson *Petit bonhomme vit encore* :

Je n'ai point du vieux chansonnier
La grâce, l'esprit et la veine ;
Et ne suis qu'un vieux *charpentier*
A la manière de Sedaine.

La disposition des scènes, le dessin des tableaux, l'enchaînement des incidents, décèlent chez Bouilly une grande habileté ; la peinture des caractères de ses personnages prouve qu'il a une connaissance parfaite du cœur humain. Il sait conduire et graduer avec art l'intérêt des événements et des situations ; ses dialogues sont généralement bien menés, pleins d'animation, piuqants, et il lance le trait avec adresse. Ses dénouements sont adroitement préparés.

A côté de ces qualités de l'auteur, les critiques signalent des défauts que l'on ne peut nier.

Le premier consisterait dans une certaine exagération de sensibilité : en visant à l'émotion il lui arrive en effet quelque fois de dépasser le but : sa sensibilité devient de la sensiblerie. C'est pour cela que ses détracteurs le surnommèrent le *poëte lacrymal.*

Le second défaut résiderait dans la faiblesse de ses vers, de ses couplets. Ce fut par ce côté que ses ennemis l'attaquèrent vigoureusement. Ils ne lui tinrent aucun compte des excellentes compositions dues à sa plume et s'attachèrent seulement aux œuvres faibles, pour les ridiculiser ainsi que leur auteur.

On lui fit une guerre acharnée et cette persistance d'attaques violentes et injustes le jeta dans un tel découragement qu'il se détermina, dès 1829, à ne plus travailler pour la scène.

Quoiqu'il en soit, Bouilly a rendu d'éminents services au théâtre. Comme l'a dit

justement l'académicien Viennet : « On ne « le trouva jamais parmi les corrupteurs du « goût et de la morale ; ses pièces in- « spirent l'amour de la justice et de la vérité. « Il restera comme un des bons auteurs « dramatiques que la France s'honore « d'avoir produits. »

Les ouvrages de Bouilly autres que ceux qui se rapportent au théâtre sont assez nombreux. Voici leur liste, en omettant toutefois les discours ou rapports qui sont plutôt du ressort de ses fonctions administratives que de sa carrière littéraire :

La Rentrée de Sicard à l'Institution des sourds-muets, nouvelle en prose, 1800, in-8.

Causeries d'un Vieillard, 1807, in-12.

Contes à ma Fille, 1809, in-12.

Conseils à ma Fille, 1811, 2 vol. in-12.

Grétry en famille ou *Anecdotes littéraires et musicales relatives à ce célèbre Compositeur*, rédigées par M. Grétry, neveu, précédées de son oraison funèbre, Bouilly, 1815, in-12.

Les Jeunes Femmes, 1819, 2 vol. in-12.

Les Mères de Familles, 1823, 2 vol. in-12.

Contes offerts aux Enfants de France, 1re partie, 1824, in-12 ; 2e partie, 1825, in-12. (Ont été traduits en anglais). — En 1826, l'Académie française décerna à l'auteur une médaille de 2,000 francs.

La Remise des Trois-Écoles, à-propos en vers, 1825.

Les Encouragements de la Jeunesse, 1825, 2 vol. in-12. — Une édition en 1861.

Contes à mes Petites Amies ou *Trois mois en Touraine*, 1827, in-12,

Le Portefeuille de la Jeunesse, Paris, 1829-31, 20 vol. in-18.

Contes populaires, 1830, in-12.

Ce que nous devons aux Femmes, récits en vers, 1832 ; se trouve dans les Mémoires de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, année 1832, p. 132-38.

Les Adieux du Vieux Conteur, 1835.

Le Septuagénaire ou le *Chant du Cygne*, pièce en vers, 1835, insérée dans les Mémoires de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, année 1835, p. 160-54. — On y

remarque ce trait qu'il décoche au régime de 93.

Voulez-vous assurer de votre indépendance
Les droits sacrés et les bienfaits ?
Ah ! ne participez jamais
Aux désordres de la licence.
N'affublez point la liberté
De ce bonnet ensanglanté
Dont elle fut jadis flétrie.
Dès que l'exécrable anarchie
Envahit le pouvoir, les droits du souverain,
On ne peut faire un pas sans craindre pour sa vie.
Au coin de chaque rue on trouve un assassin.

Mes Récapitulations, 1836, 3 vol. in-12.

Le vieux Glaneur, *ou De tout un peu*, (Recueil de poésies) ; Paris, Louis Janet.

Explication des 12 écussons qui représentent les emblèmes et les symboles des douze grades philosophiques du rite écossais, dit ancien et accepté par l'ill.·. F.·. représentant du G.·. M.·. de l'ordre maç.·. en France. 1837, in-4°.

Jeunes Élèves, 1841, in-18.

Notice sur Chérubini, in-8.

Nouvelles Causeries d'un Vieillard, 1838.

La Discrétion (œuvre posthume), 1846.

Petits Contes d'une mère à ses enfants, (œuvre posthume) 1846, in-12.

La plupart des productions qui forment cette liste ont été écrites pour la jeunesse, comme leurs titres l'indique. Rival heureux de son ami Berquin, Bouilly eut comme lui le talent de conquérir les sympathies des enfants. Dans tous ses contes, dans toutes ses historiettes, il fait preuve d'une imagination vive, d'une fertilité ingénieuse et d'un goût épuré. Sa plume, alerte, tendre, insinuante, sait toujours trouver le chemin des cœurs et les captiver. Les sujets qu'il traite sont empreints d'une morale pure, enseignée sous des formes attrayantes.

Les mêmes appréciations doivent s'appliquer aux ouvrages ayant pour titre *les Jeunes Femmes* et les *Mères de famille.* Mais le talent de l'auteur semble faiblir dans ses *Contes populaires*; on s'aperçoit que Bouilly est sorti du domaine qui convenait plus particulièrement à son talent, à ses goûts.

Un défaut déjà signalé dans ses œuvres

dramatiques se retrouve dans ses contes : il y règne une sensibilité qui sort parfois des limites du naturel.

Bouilly n'a pas été aussi heureux en poésie que dans ses autres compositions. Après 1830, il a publié, sous le titre de *le Vieux Glaneur*, un volume composé d'une centaine de pièces de vers, dans lesquelles il se montre animé des meilleures intentions ; mais ses efforts ne sont pas couronnés de succès. La muse inspiratrice à laquelle il s'est adressé a obstinément fait la sourde oreille, et elle lui a impitoyablement refusé le feu sacré qui constitue le génie du poëte.

Du reste, l'auteur ne s'est jamais dissimulé son peu d'aptitude pour ce genre de littérature : « Je ne suis point un poëte, et « n'ai songé de ma vie à le devenir, dit-il, « dans sa préface. La simplicité de mes « goûts et l'habitude constante de causer en « prose avec la jeunesse ; en un mot, la « certitude où je suis, d'après Boileau, que

« vainement un téméraire auteur veut es-
« sayer de gravir le Parnasse

S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,
Si son astre en naissant ne l'a formé poëte.

« tout a contribué à me faire préférer au « langage des Dieux le babil ravissant des « jeunes filles. »

Et il s'excuse de publier son volume, en disant qu'il a cédé aux instances des personnes qui lui avaient inspiré ces poésies fugitives.

Trois ou quatre petites pièces, égarées parmi tant de médiocrités, font pardonner à l'auteur l'ensemble du recueil : ce sont des chansons qui furent chantées au *Caveau français*, où Bouilly avait été admis. Elles sont assez piquantes et l'on y trouve avec plaisir un certain reflet de la verve de Désaugiers.

Je ne puis me dispenser de dire quelques mots d'une notice biographique de Bouilly, conservée dans la bibliothèque de Tours.

Il l'a lui-même rédigée, sous forme de lettre adressée à son ami Chalmel. La date n'y

est pas, mais il est facile de lui assigner celle qui lui appartient. L'auteur disant dans l'énumération des pièces de théâtre de sa composition que l'on s'occupe, au moment où il écrit, de la répétition de *Valentine de Milan*, c'est à l'année 1822 que sa lettre se reporte.

Chalmel préparait alors le quatrième volume de son *Histoire de Touraine* qui devait être consacré aux biographies des hommes célèbres nés dans cette province. Dans le principe, il avait probablement l'intention d'y faire figurer des personnages encore vivants, et c'est dans cette pensée qu'il avait sollicité quelques notes de Bouilly. Mais plus tard, il renonça à cette idée, craignant, a-t-il dit, « que l'amitié qui le liait « à quelques-uns ne rendît ses éloges sus- « pects, et que l'on pût attribuer à un motif « contraire les critiques émanées de sa « manière de voir et de sentir à l'égard des « autres. »

Quoiqu'il en soit, Bouilly lui adressa sa

propre biographie ; j'en extrais les passages suivants.

« A cette époque (1793) le régime de la
« Terreur fut établi et le jeune auteur dra-
« matique fut aussi ardent, aussi zélé à en
« combattre les excès qu'il s'était mon-
« tré partisan de l'égalité des droits et de
« la destruction des priviléges. Forcé de
« suspendre ses travaux dramatiques et de
« se réfugier dans le pays qui l'avait vu
« naître, il quitta Paris et revint à Tours,
« où, dans les *différentes fonctions importan-*
« *tes qu'on le força d'accepter*, il ne cessa de
« se montrer l'ennemi des excès et d'exposer
« sa vie pour sauver celle de ses concitoyens.
« Sa tête fut menacée, et sans la chute de
« Robespierre il eût été infailliblement au
« nombre des victimes...

« Bouilly vient d'être nommé secrétaire-
« perpétuel de la Société académique des
« enfants d'Apollon qui réunit tout ce qu'il
« y a de plus marquant dans les arts et
« de plus estimable dans les lettres ; il est
« membre d'un grand nombre de sociétés

« savantes et littéraires ; mais il n'a aucun « titre salarié, *aucune décoration*, n'ayant « jamais rien demandé et se trouvant trop « heureux de n'appartenir qu'à lui, de ne « devoir rien à qui que ce soit, de compter « un grand nombre d'obligés, n'ayant d'au- « tre ambition que de vivre dans le souve- « nir de quelques amis, des mères tendres « et des jeunes filles qui ont daigné l'ho- « norer du titre de *leur ami* et de pouvoir « dire un jour en s'endormant paisiblement « sans crainte et sans regret :

Vixi et quem dederat cursum fortuna peregi.

« Voici, mon Chalmel, ton vieil ami tout « à nud; habille le comme bon te semblera « et signale-le selon ta volonté à tes nom- « breux lecteurs. N'oublie pas que je me « glorifierai toute ma vie d'avoir contribué « avec toi et plusieurs autres à propager « dans le beau Jardin de la France, l'égalité « parmi les hommes et, surtout, à combat- « tre les exaltés qui ont voulu profiter de « ce système pour servir leurs passions....

« *La mienne fut l'indépendance* ; tu m'ap-
« pris à y ajouter celle de l'amitié. Je me
« livre donc sans réserve et sans crainte à
« tes savants crayons, et je désire surtout
« que nos descendants lisent dans ton inté-
« ressant et bel ouvrage que je fus ton ami.

BOUILLY.

Connaissant les détails que j'ai fait passer sous ses yeux et qui ont été puisés à des sources authentiques, le lecteur appréciera la persistance de Bouilly à dénaturer le rôle qu'il joua dans le département d'Indre-et-Loire, en 1793 94. Il se présente comme un héros, exposant sa vie pour ses concitoyens !...... Singulière prétention quand on sait ce que fut cet agent du gouvernement Révolutionnaire.

Mais je n'insisterai pas davantage sur ce point, qui me paraît avoir été suffisamment élucidé et jugé. Je me bornerai à émettre de courtes réflexions sur des passages de sa lettre, que j'ai soulignés et qui concernent *différentes fonctions* qu'il a rem-

plies. Il n'a pas le courage de désigner ces fonctions : mais il veut évidemment parler de celles *d'accusateur public* et *de président de la Commission militaire.*

On l'aurait *forcé*, dit-il, d'accepter ces terribles emplois ? Ici je le trouve en contradiction avec ce qu'il nous a raconté relativement au serment qu'il avait fait, avec neuf autres habitants de Tours, de s'emparer autant que possible des fonctions les plus importantes, dans la crainte qu'elles ne tombassent en des mains qui en auraient abusé. D'un autre côté, si l'on considère l'amitié qui le liait avec le proconsul Guimberteau, duquel il tenait sa nomination de membre de la Commission militaire, on est conduit à se demander pourquoi il n'a pas usé de cette situation dans les bonnes grâces du conventionnel pour demander à être dispensé de remplir un pareil emploi.

Le lecteur a encore remarqué que, dans sa lettre à Chalmel, Bouilly n'a pas manqué de parler de *son indépendance.*

Son acharnement à vouloir s'attribuer

une situation morale qui n'était pas exacte, surtout pendant la Révolution et aux époques où il se faisait le familier des têtes couronnées, finit par devenir une mauvaise et agaçante plaisanterie. On se fatigue et on s'irrite en voyant constamment son *indépendance* sur ses lèvres et sous sa plume, et cela me rappelle une assez verte leçon que lui donna un jour la duchesse de Berry : « Vous voulez faire l'indépendant, « M. Bouilly, lui dit-elle, mais vous êtes « bien le *plus adroit flatteur* que je con- « naisse et je ne désespère pas de faire « de vous un courtisan. »

Courtisan !... L'expression était cruelle. Hélas ! depuis longtemps il n'avait plus à craindre de le devenir !... A-t-il été autre chose pendant la plus grande partie de sa vie ?

Nous l'avons vu, en effet, courtiser, aduler tous les régimes. La royauté constitutionnelle de Louis XVI, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration eurent en lui le plus empressé et le plus ardent des thuriféraires...

Restait, pour combler la mesure, le gouvernement de Juillet.

Un jour, après 1830, des habitants de Tours, existant encore, et qui m'ont rapporté le fait, se trouvaient à Paris, au moment de la rentrée des Chambres. Ils aperçurent dans la foule qui se pressait sur le passage de la voiture du roi Louis-Philippe un homme agitant frénétiquement son chapeau et poussant les cris enthousiastes de Vive le Roi !... Vive le Roi !...

C'était Bouilly qui acclamait son *septième* gouvernement... La mort ne lui a pas permis d'en acclamer davantage.



4677. — Tours, imp. Ladevèze.

PARAITRONT SUCCESSIVEMENT

LES BIOGRAPHIES DE :

JÉRÔME SÉNARD,
Procureur de la commune de Tours.

—

FORTUNÉ GUYON DE ROCHECOTTE.
Officier dans l'armée vendéenne.

—

LOUIS-FRANÇOIS DE VAULIVERT,
PIERRE-LOUIS-ATHANASE VEAU-DELAUNAY,
DOMINIQUE-CLÉMENT DE RIS,
LOUIS TEXIER-OLIVIER,
Membres du Conseil général d'Indre-et-Loire (1793-94).

—

YSABEAU,
Conventionnel, ancien curé de St-Martin de Tours.

—

JEAN-LOUIS CHALMEL.

—

TALLIEN,
Conventionnel, envoyé en mission dans le département d'Indre-et-Loire.

—

BODIN, CLÉMENT-CHAMPIGNY,
CHAMPIGNY-AUBIN, JACOB-LOUIS DUPONT,
JEAN-FRANÇOIS-MARIE GARDIEN,
PIERRE-CLAUDE NIOCHE,
CHARLES-A. POTIER, ALBERT RUELLE.
Députés à la Convention nationale.

—

PIERRE SUZOR,
Évêque constitutionnel d'Indre-et Loire.